



COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS

www.grand-albigeois.fr

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**
du Grand Albigeois

2025

SOMMAIRE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION 7

- » Le territoire8
- » Les compétences9
- » Le fonctionnement institutionnel10
- » Les élus du bureau communautaire11
- » Le projet de territoire.....12

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT : UNE AMBITION ÉCOLOGIQUE 13

- » Faciliter l'usage des transports en commun et améliorer les liaisons avec les autres réseaux14
- » Aménager un réseau cyclable communautaire et proposer des services vélo16
- » Développer une offre des mobilités partagées.....19
- » Proposer des parcs de stationnement adaptés aux différents usages20
- » Moderniser le réseau d'éclairage public pour une meilleure maîtrise énergétique.....22
- » Préserver la ressource eau, un bien commun à partager.....24
- » Optimiser les équipements et les réseaux de traitement des eaux usées26
- » Inciter au tri pour une meilleure valorisation des déchets28
- » Préserver les ressources naturelles et réduire le volume de déchets.....30
- » Agir pour protéger la biodiversité32

RENFORCER NOTRE ATTRACTIVITÉ EN S'APPUYANT SUR LES DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES 33

- » Consolider et accompagner la transformation du tissu économique34
- » Imaginer la ville et les territoires de demain.....37
- » Développer et revitaliser les espaces urbains.....39
- » Proposer et mettre en œuvre une politique de l'habitat diversifiée et équilibrée41
- » Piloter les aménagements urbains structurants.....43

PROMOUVOIR UNE QUALITÉ DE VIE, UNE AGGLOMÉRATION ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE 46

- » Veiller à une gestion partagée et apaisée de l'espace public47
- » Gérer les voiries communautaires50
- » Instruire les autorisations d'urbanisme.....52
- » Favoriser le vivre ensemble53
- » Accompagner les publics éloignés de l'emploi.....54
- » Favoriser l'accompagnement des tout-petits56
- » Encourager et développer l'accès à la lecture publique.....58
- » Proposer à tous les publics des équipements aquatiques de proximité.....60
- » Veiller à la propreté des espaces publics.....62
- » Améliorer le sort des animaux abandonnés, maltraités ou errants63

LES SERVICES RESSOURCES 65

- » La promotion et la valorisation des politiques publiques.....66
- » Les relations presse.....69
- » Les achats et moyens communs.....70
- » Les affaires juridiques et la commande publique71
- » Les ressources humaines.....72
- » La situation financière73
- » Les politiques contractuelles et partenariales76
- » Le système d'information géographique et territorial.....77
- » Le parc auto communautaire.....79
- » Le patrimoine immobilier.....80
- » Le système d'information géographique et territorial81

ÉDITORIAL



L'année 2025 aura une nouvelle fois démontré la force du collectif et la pertinence de l'action intercommunale.

Au service des habitants de nos 16 communes, notre intercommunalité poursuit une ambition claire : améliorer concrètement le quotidien des Grands Albigeois, accompagner les transitions et préparer l'avenir de notre territoire. Dans un contexte où les attentes sont fortes et les défis nombreux, nous avons continué à agir avec détermination, pragmatisme et solidarité.

Les transitions écologique, énergétique et numérique structurent plus que jamais l'ensemble de nos politiques publiques. Qu'il s'agisse de sobriété énergétique, de préservation des ressources ou d'adaptation aux nouveaux usages, l'Agglomération, aux côtés des communes, accompagne les habitants et les acteurs locaux vers un modèle de développement plus durable.

Faciliter les déplacements, renforcer les connexions entre nos quartiers et nos communes, encourager le tri des déchets, moderniser notre réseau d'éclairage public pour un parc plus sobre et moins énergivore, optimiser nos réseaux d'eau potable et d'eaux usées pour un service public performant et durable, porter une attention à la maîtrise foncière, préserver les espaces naturels... Autant d'actions qui participent à la construction du Grand Albigeois de demain.

Dans le même temps, le soutien au tissu économique reste, lui aussi, au cœur de notre action. Accompagner les entreprises, favoriser l'installation de nouvelles activités et encourager l'innovation sont des leviers essentiels pour créer de l'emploi et renforcer l'attractivité de notre territoire.

Ces réalisations sont le fruit d'une coopération étroite entre les élus communautaires, les communes membres, nos partenaires institutionnels et économiques, ainsi que l'ensemble des acteurs du territoire.

Enfin et surtout, je tiens à saluer le professionnalisme, l'engagement et le sens du service public de nos agents. Par leur expertise, leur disponibilité et leur implication quotidienne, ils rendent possibles la mise en œuvre de nos projets et la qualité des services apportés à la population.

Ce rapport d'activité témoigne de cette mobilisation collective, et illustre la capacité de notre Agglomération à répondre aux besoins actuels tout en construisant un territoire solidaire, attractif et durable.

Stéphanie Guiraud-Chaumeil

*Présidente de la communauté
d'agglomération de l'Albigeois,
Maire d'Albi*

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025



La première pierre de la future médiathèque d'Albi-Cantepau a été posée le jeudi 6 février. Et pour marquer cet événement, les élèves des écoles du quartier ont déposé des dessins dans une capsule temporelle glissée dans un parpaing du futur bâtiment



Le nouveau parking-relais et de covoiturage de Mézard a ouvert début avril à Albi au niveau de l'échangeur de la rocade avec la RD612



Animations, ateliers, rencontres avec les auteurs et illustrateurs... La Fête du livre jeunesse d'Albi a fait le plein du 1^{er} au 5 avril derniers. Une très belle 25^e édition !



La 15^e bourse aux vélos d'occasion a cette année encore conquis de nombreux visiteurs



Le 11 juin, la très attendue passerelle piétonne et cyclable a été inaugurée en présence de nombreuses personnalités. Un temps d'échange et de remerciements à tous les partenaires et acteurs de ce projet ambitieux porté avec détermination par l'Agglomération



Après plus de vingt ans d'exploitation et plus de 6 millions de visiteurs accueillis, les espaces aquatiques d'Atlantis à Albi et Taranis à Saint-Juéry se refont une beauté ! Les travaux de rénovation et extension ont démarré en septembre



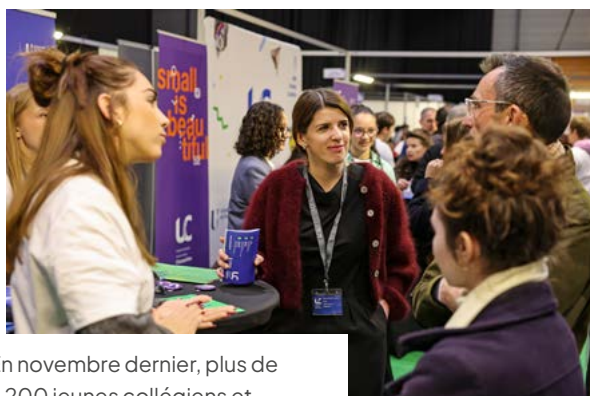
Après neuf mois de travaux, la nouvelle station d'épuration du hameau des Avalats a été inaugurée le 22 août. Cette nouvelle station d'une capacité de traitement de 300 équivalents habitants a la particularité d'être entièrement enterrée



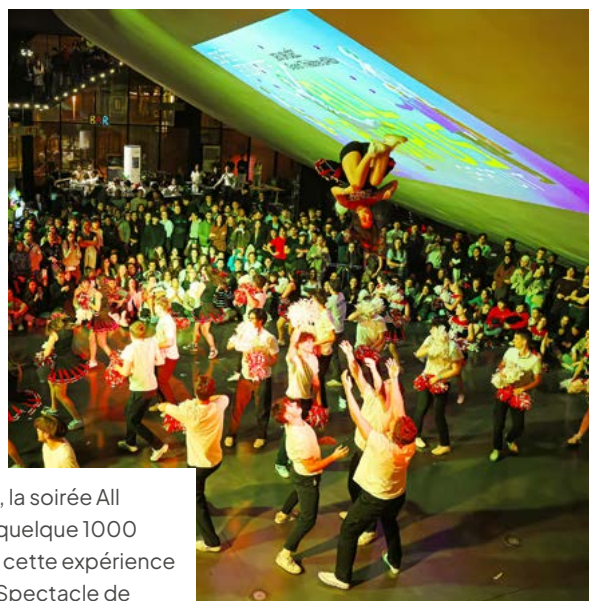
Démarrage des travaux du futur hôtel d'agglomération sur la zone d'activités du quartier de Cantepau à Albi



L'inauguration de l'extension de l'hôtel d'entreprises InnoProd a été un temps fort de la rentrée. Un site dédié à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à la formation continue



En novembre dernier, plus de 3 200 jeunes collégiens et lycéens ont sillonné les allées du salon Albi Sup'



Jeudi 4 décembre, la soirée All Campus a ravi les quelque 1000 étudiants invités à cette expérience culturelle unique. Spectacle de jonglage contemporain, DJ set, scène ouverte et diverses performances ont électrisé le Grand Théâtre à Albi



1

LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Le territoire

au 31 décembre 2025

L'agglomération du Grand Albigeois se compose de 16 communes-membres et forme un ensemble homogène de près de 85 000 habitants autour de sa ville-centre, préfecture du Tarn, Albi.



Albi

Maire : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

51 290 habitants

Arthès

Maire : Jean-Marc Farré

2 528 habitants

Cambon d'Albi

Maire : Philippe Granier

2 127 habitants

Carlus

Maire : Éric Guillaumin

664 habitants

Castelnau-de-Lévis

Maire : Patrice Delheure

1 615 habitants

Cunac

Maire : Marc Venzal

1 626 habitants

Dénat

Maire : Olivier Oustric

864 habitants

Fréjairrolles

Maire : Jérôme Casimir

1 351 habitants

Lescure d'Albigeois

Maire : Élisabeth Claverie

4 585 habitants

Marssac-sur-Tarn

Maire : Anne-Marie Rosé

3 518 habitants

Puygouzon

Maire : Thierry Dufour

3 548 habitants

Rouffiac

Maire : Michel Trébosc

639 habitants

Saint-Juéry

Maire : David Donnez

6 564 habitants

Saliès

Maire : Jean-François Rochedreux

806 habitants

Le Séquestre

Maire : Gérard Poujade

2 025 habitants

Terressac

Maire : Yves Chapron

1 195 habitants

NB : Nombre d'habitants INSEE au 1^{er} janvier 2024

Les compétences

Pour gagner en cohérence et en efficacité, pour mettre en commun leurs moyens humains, techniques et financiers, Albi et les communes de sa première couronne ont constitué en 2003 un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Désormais, cette entité intervient pour le compte des 16 communes dans les domaines de compétences qui lui sont confiés.

- » Développement économique
- » Aménagement de l'espace
- » Transports urbains
- » Équilibre social de l'habitat
- » Politique de la ville
- » Voirie, y compris voies communales et chemins ruraux (ouverts à la circulation publique)
- » Espaces publics liés à la voirie et affectés au stationnement, parcs de stationnement
- » Signalisation, gestion du domaine public
- » Éclairage public
- » Entretien des voies et espaces publics : nettoyage, balayage, salage et déneigement
- » Protection et mise en valeur de l'environnement : élimination et valorisation des déchets, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, protection contre les inondations
- » Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- » Assainissement collectif et non collectif, assainissement des eaux pluviales

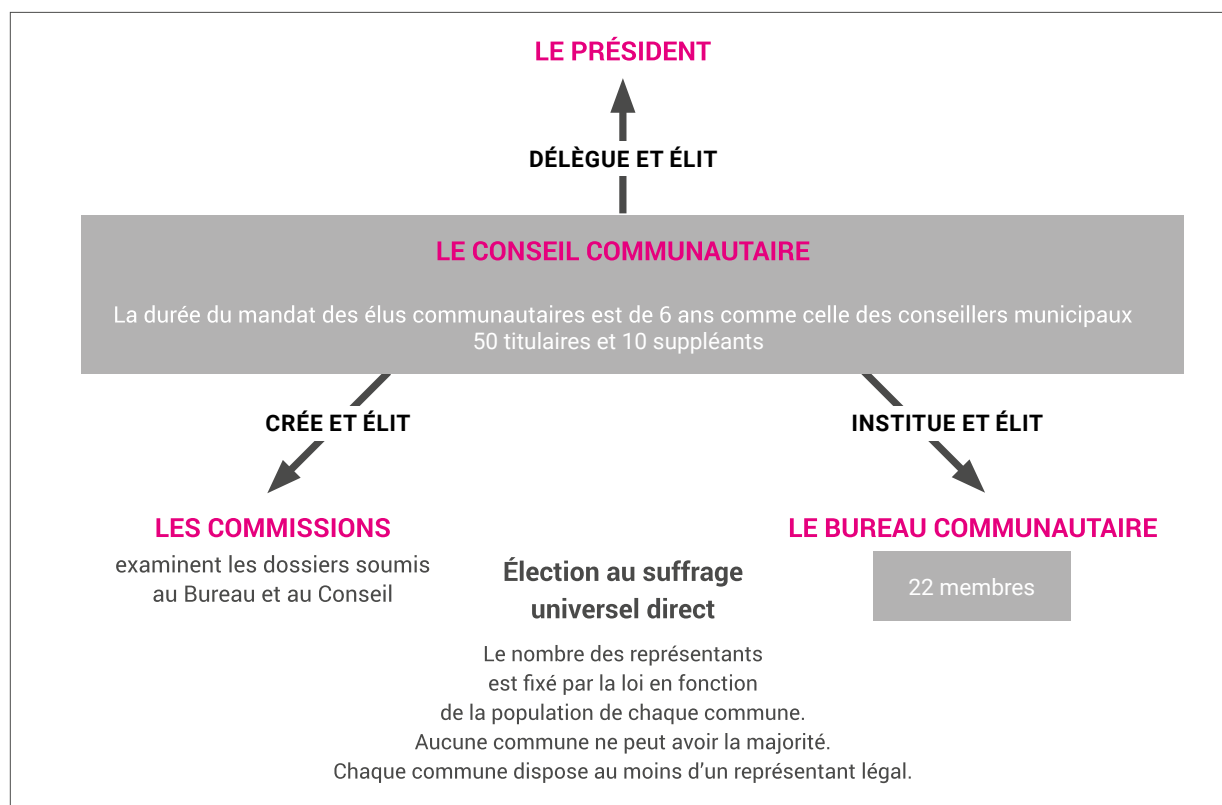
- » Développement de l'enseignement supérieur et de la recherche
- » Gestion d'un chenil communautaire
- » Développement des activités de pleine nature par la structuration d'un réseau de chemins de randonnée et de découverte-valorisation du patrimoine
- » Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- » Relais petite enfance
- » Incendie et secours
- » Eau potable
- » Enseignement musical et artistique (CMDT)

Chacune des compétences relève de la responsabilité d'un vice-président délégué.

COMMENT S'EFFECTUE UN TRANSFERT DE COMPÉTENCES ?

Un EPCI n'a pas, contrairement à ses communes membres, de compétence générale. Il ne peut donc exercer que les compétences qui lui ont été explicitement transférées soit par la loi, soit par ses communes membres et qui, de ce fait, figurent dans les statuts. Le transfert d'une compétence de l'échelle communale à l'échelle intercommunale ne peut être décidé que par vote du conseil communautaire, de l'ensemble des conseils municipaux et doit être établi par un arrêté du préfet.

Le fonctionnement institutionnel



Le conseil communautaire est l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération. Il se réunit au moins 5 fois par an pour fixer les grandes orientations, voter le budget et acter par délibération la réalisation des actions et projets d'intérêt communautaire à mettre en œuvre.

Le bureau communautaire, composé de 22 membres (la présidente et 21 vice-présidents), est l'organe de réflexion, de stratégie et d'arbitrage. Il se réunit au moins une fois par mois. En amont du conseil communautaire, il examine les avis et les projets argumentés que les commissions et les directions préparent. Les projets, rapportés par les vice-présidents compétents, sont ensuite soumis au conseil communautaire.

Les commissions constituent des groupes de travail spécialisés. Elles sont composées de représentants de chaque commune (1 titulaire et 1 suppléant), les membres du bureau en étant membres de droit.

Oltre la commission d'appels d'offres, la commission consultative des services publics locaux et la commission locale d'évaluation des charges transférées, le conseil communautaire a créé 5 commissions thématiques :

- » Ressources et équipements publics
- » Développement - Attractivité
- » Environnement
- » Mobilité - Aménagement de l'espace - Habitat - Urbanisme et cadre de vie
- » Proximité et travaux

En 2025, se sont tenues...

- » 5 réunions du bureau communautaire
- » 6 réunions du bureau communautaire élargi
- » 5 séances du conseil communautaire
- » 20 commissions

Les élus du bureau communautaire

au 31 décembre 2025



Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Présidente
Maire d'Albi



David DONNEZ
1^{er} vice-président délégué à l'eau potable et au service public de défense incendie
Maire de Saint-Juéry



Élisabeth CLAVERIE
2^e vice-présidente déléguée à la planification, à l'urbanisme, au plan paysage et au schéma de cohérence territoriale
Maire de Lescure d'Albigeois



Thierry DUFOUR
3^e vice-président délégué à la communication et aux relations presse
Maire de Puygouzon



Anne-Marie ROSÉ
4^e vice-présidente déléguée à la protection de l'environnement, à la GEMAPI et à la prévention des risques
Maire de Marssac-sur-Tarn



Pierre DOAT
5^e vice-président délégué à l'assainissement
Conseiller municipal d'Arthès



Philippe GRANIER
6^e vice-président délégué aux finances, affaires générales et commande publique
Maire de Cambon d'Albi



Gérard POUJADE
7^e vice-président délégué à l'économie sociale et solidaire, et au développement des circuits courts
Maire du Séquestre



Patrice DELHEURE
8^e vice-président délégué à l'aménagement numérique et aux systèmes d'information
Maire de Castelnau-de-Lévis



Marc VENZAL
9^e vice-président délégué aux ressources humaines et à la mutualisation
Maire de Cunac



Jérôme CASIMIR
10^e vice-président délégué à la voirie, aux aménagements urbains, au domaine public et à la propreté
Maire de Fréjairrolles



Yves CHAPRON
11^e vice-président délégué aux déplacements doux
Maire de Terssac



Jean-François ROCHEDREUX
12^e vice-président délégué à la collecte et au traitement des déchets, au plan climat territorial et à l'économie circulaire
Maire de Saliès



Grégory AVEROUS
13^e vice-président délégué aux médiathèques et au relais petite enfance
1^{er} adjoint au maire de Dénat



Éric GUILLAUMIN
14^e vice-président délégué aux bâtiments et au parc auto
Maire de Carlus



Michel TRÉBOSC
15^e vice-président délégué à l'éclairage public
Maire de Rouffiac



Roland GILLES
Vice-président délégué au développement économique, à l'innovation, à l'enseignement supérieur et aux financements extérieurs
Adjoint au maire d'Albi



Naïma MARENGO
Vice-présidente déléguée à la politique de la ville, à l'insertion et au renouvellement urbain
Conseillère municipale d'Albi



Michel FRANQUES
Vice-président délégué aux équipements aquatiques
1^{er} adjoint au maire d'Albi



Jean-Michel BOUAT
Vice-président délégué à la mobilité, aux transports et au stationnement
Adjoint au maire d'Albi



Bruno LAILHEUGUE
Vice-président délégué à l'habitat et aux gens du voyage
Adjoint au maire d'Albi



Camille DEMAZURE
Vice-président délégué au développement durable, à la biodiversité et à la maîtrise énergétique
Conseiller municipal de Saint-Juéry

Le projet de territoire

Le nouveau projet de territoire a été adopté par les élus à l'occasion du conseil communautaire du 9 novembre 2023.

Le conseil communautaire a souhaité construire collectivement, avec les communes, un nouveau projet de territoire qui affirme des ambitions pour le développement de l'Agglomération en matière d'attractivité, de transition écologique, de cadre de vie et de cohésion sociale notamment.

Cette démarche poursuit plusieurs objectifs :

- **disposer** d'une vision partagée et renouvelée du territoire en tenant compte de ses spécificités ;
- **renforcer** la nécessaire prise en compte de la transition écologique en rendant cohérentes, lisibles et opérationnelles des actions déjà définies dans plusieurs démarches indépendantes : contrat de relance et de transition écologique (CRTE), plan climat air énergie territorial, plan de déplacements urbains, documents de planification ;
- **réinterroger** la dynamique du territoire dans un contexte de fortes transitions pour lequel les enjeux économiques, sociaux et environnementaux se traduisent en opportunités d'actions et d'aménagement ;
- **positionner** les responsabilités de l'Agglomération, en cohérence et en complémentarité avec les communes ;
- **disposer** d'un projet politique tourné vers l'action.

Dans l'objectif de construire ce nouveau projet de manière collective et partagée, une soixantaine de participants, des élus communautaires et municipaux, se sont réunis en groupes de travail pour échanger et débattre des enjeux prioritaires.

Le projet de territoire est aussi une démarche qui cadre les politiques publiques portées ou accompagnées par l'Agglomération. Sa traduction opérationnelle s'organise en trois axes qui sont autant d'ambitions portées par les élus :

- **Axe 1** Agir pour l'environnement : une ambition écologique pour que le territoire assume pleinement ses responsabilités environnementales.
- **Axe 2** Renforcer notre attractivité en s'appuyant sur les dynamiques métropolitaines pour conforter la place de l'agglomération Albigeoise à l'échelle du Tarn nord, de l'aire métropolitaine toulousaine, de la région Occitanie.
- **Axe 3** Promouvoir une qualité de vie : une agglomération accueillante et solidaire pour que le maintien du bien-vivre soit aussi un bien-vivre ensemble.





2

AGIR POUR
L'ENVIRONNEMENT :
UNE AMBITION
ÉCOLOGIQUE

Faciliter l'usage des transports en commun et améliorer les liaisons avec les autres réseaux

Proposer des solutions alternatives à l'usage de la voiture particulière dans les déplacements quotidiens est indispensable. Les politiques publiques de mobilités menées par la communauté d'agglomération de l'Albigeois favorisent des modes de transports alternatifs. Avec plus de 2 millions de passagers par an, le réseau de bus libéA constitue une véritable alternative attractive pour les déplacements quotidiens des Grands Albigeois.

Le réseau des transports urbains se compose de 7 lignes régulières de bus, 21 lignes périurbaines et d'un service de transport à la demande (TAD) qui permet de desservir les communes à plus forte ruralité. Un service de transport pour personne à mobilité réduite (TPMR) est également en place sur l'ensemble du territoire et compte 350 adhérents. Cette offre est complétée par deux circuits de navettes électriques et gratuites qui circulent en centre-ville d'Albi.

De plus, la communauté d'agglomération de l'Albigeois assure le transport scolaire sur l'ensemble de son territoire. Les 16 communes sont ainsi desservies. La prise en charge des collégiens et lycéens s'effectue par l'intermédiaire des lignes régulières et des lignes périurbaines.

Le réseau de transport libéA du Grand Albigeois est l'allié principal des nouvelles mobilités

Équipements, itinéraires, services : le réseau est en constante évolution pour s'adapter, pour anticiper les besoins et séduire de nouveaux usagers.

Depuis 2022 et la fin de la crise sanitaire, la fréquentation du réseau de bus est en forte augmentation pour s'établir désormais à 2,2 millions de validations (soit une augmentation de 38 % par rapport à 2019, année de référence).

En 2025, le réseau de bus a continué à évoluer afin de :

- répondre aux attentes des usagers ;
- améliorer la lisibilité du réseau ;
- renforcer l'information voyageurs ;
- favoriser le report modal par l'utilisation de parkings gratuits en entrées de ville.

Évolution de la fréquentation (en millions de voyageurs par an)

2022	1,9
2023	2,0
2024	2,1
2025	2,2



Nouveautés 2025

› **La flotte des bus progressivement renouvelée par des bus électriques**

Le plan pluriannuel de renouvellement des plus anciens véhicules est mis en œuvre. En 2025, deux autobus électriques ont été mis en service et deux autres ont été commandés par l'Agglomération.

› **Païement par carte bleue**

En 2025, l'ensemble des validateurs des autobus urbains ont été remplacés afin de donner la possibilité de payer son titre de transport par carte bleue, smartphone ou montre connectée.

› **Modification des itinéraires des navettes gratuites de centre-ville**

Afin de répondre à la demande et de s'adapter aux conditions de circulation, le circuit de la navette 1 dessert désormais la Maladrerie. Les circuits 2 et 3 ont été fusionnés et cheminent par le Pont-Vieux vers le quartier Madeleine.

2025

- › 7 lignes de bus sur 5 communes
- › 21 lignes périurbaines sur 16 communes
- › 2 navettes gratuites centre-ville d'Albi
- › TAD sur 16 communes
- › 1 service TPMR
- › 2 200 000 voyageurs dans les bus
- › 170 000 voyageurs dans les navettes
- › 2300 m de couloirs bus
- › 33 autobus standard de 12 m (100 places)
- › 3 autobus articulés de 18 m (150 places)
- › TAD : 3 véhicules de 8 places
- › TPMR : 3 véhicules aménagés



Aménager un réseau cyclable communautaire et proposer des services vélo

La marche à pied et le vélo sont des modes de transport totalement décarbonés. Il s'agit donc de favoriser leur usage.

En 2025, le territoire compte 134 km d'aménagements cyclables :

- › 51,4 km de voies vertes et de pistes cyclables (dont 8,5 km de voies vertes aménagées par le Département) ;
- › 27 km de bandes cyclables ;
- › 16,7 km de chaudiou ;
- › 30,8 km de doubles sens cyclables ;
- › 7,4 km de zones de rencontre.

Évolution du linéaire d'aménagements cyclables (en km)	2022	2023	2024	2025
Voies vertes et pistes cyclables (y compris voies vertes CD81)	38	44,9	49,3	51,4
Bandes cyclables	30,3	28,6	27	27
Chaudiou	11,1	14,3	15,5	16,7
Double sens cyclable	30,2	30,8	30,8	30,8
Zone de rencontre	7,4	7,4	7,4	7,4
TOTAL	117	126	130	133,3

De nouveaux aménagements cyclables

- › Voie verte entre le centre-bourg de Dénat et le chemin des Droits de l'Homme (1 800 m)
- › Passerelle piétonne et cyclable sur le viaduc ferroviaire d'Albi (200 m)
- › Voie verte entre la rue des Aubépines et l'avenue de Gérone (60 m) à Albi
- › Chaudiou chemin de La Rouquette (550 m) et route de Fauch (700 m) sur la commune de Puységouzon

La mise en place d'un jalonnement directionnel sur les axes majeurs du réseau cyclable communautaire

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération de l'Albigeois investit pour le développement d'aménagements cyclables, notamment sur les axes intercommunaux.

Afin de valoriser ces itinéraires et de guider les cyclistes du quotidien et de loisirs sur le réseau cyclable, des panneaux de jalonnement ont été installés sur tout au long de l'axe Marssac-sur-Tarn – Albi – Saint-Juéry – Lescure d'Albigeois.

Au total, près de 500 panneaux de signalisation ont été implantés.

Le déploiement de stationnements pour les vélos

Arceaux et consignes individuelles

142 nouveaux arceaux ont été installés sur la ville d'Albi pour densifier l'offre de stationnement vélo.

Par ailleurs deux nouveaux sites ont été équipés de consignes vélo individuelles sécurisées pour encourager l'intermodalité vélo-car ou voiture-vélo :

- › 6 consignes sur la nouvelle voie verte de Dénat à proximité de la RD612 ;
- › 6 consignes au nouveau parking relais et de covoiturage de Mézard.

Évolution de l'offre de stationnement vélo

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de places de stationnement vélo (arceaux, consignes individuelles et collectives)	1353	1353	1511	1911	2281	2633

Tous types d'équipements confondus (arceaux, consignes individuelles ou collectives), l'offre de stationnement à l'échelle de l'agglomération représente plus de 2 600 places. Cette offre a doublé depuis 2020.

Déploiement des abris vélo dans les écoles

L'Agglomération poursuit le déploiement d'abris vélo dans les écoles élémentaires du territoire pour encourager l'usage du vélo sur les trajets domicile-école. En 2025, des abris ont été posés dans cinq écoles à Albi, Cambon d'Albi et Fréjairrolles. L'investissement total s'élève à 95 000 euros.

Entre 2024 et 2025, l'Agglomération a installé 20 abris dans 17 écoles différentes ce qui représente 420 places de stationnement. Pour cette opération, l'Agglomération a bénéficié des subventions du dispositif Alvéole Plus.

Mise en place du véloparc au parking du Vigan

Un espace de stationnement sécurisé pour vélos est disponible depuis le mois d'octobre 2025 au niveau -1 du parking Q-Park de la place du Vigan à Albi. Ce premier véloparc du territoire est destiné aux cyclistes qui habitent ou travaillent en centre-ville d'Albi et qui ne disposent pas d'une solution de stationnement adaptée. Il comprend :

- » 38 places vélo, dont 3 places pour les vélos cargo ;
- » 8 casiers à clé, équipés de prises électriques, pour déposer les affaires et les casques ;
- » 1 station de gonflage.

Le véloparc est accessible tous les jours de 6h à 23h avec possibilité de sonner pour contacter le gardien en dehors de ces horaires.

Deux abonnements sont disponibles pour s'adapter au mieux aux besoins :

- » abonnement mensuel : 7€/mois ;
- » abonnement annuel : 60€/an.

L'achat de ticket à la journée (3€) est possible sur place, offrant une solution notamment pour les cyclotouristes de passage.

Borne de gonflage et de réparation

Une nouvelle borne a été installée à Marssac-sur-Tarn à proximité de la salle omnisports et du pumptrack.

Les services vélo

La vélo-école

	Nombre de participants		
	2023	2024	2025
Stage Circuler en ville	690	523	434*
Apprentissage enfants (4-12 ans)	35	44	52
Apprentissage adultes et adolescents	23	22	40
Ateliers de mécanique	12	15	9**
	760	604	526

* En 2025, indisponibilité temporaire de l'animateur en charge des stages Circuler en ville ce qui explique un chiffre annuel en légère baisse.

** En 2025, la formule des ateliers mécaniques a évolué. Il s'agit désormais d'ateliers d'autoréparation participatifs ouverts à tous sans inscription et organisés lors d'événements (bourse aux vélos, marchés de plein vent), devant des équipements publics (médiathèque Pierre-Amalric), auprès d'entreprises (Auroch, régie interquartiers) ou institutions (DDT) et enfin auprès des agents de la collectivité dans le cadre de l'opération nationale « Mai à vélo ».

Le volet partenarial a été renforcé avec des établissements médico-sociaux (CSDA), des services publics (France Travail, service jeunesse de la ville d'Albi, CPAM), des structures d'insertion (La Régie, Ménage Service, Regain) et des employeurs. Cela s'est traduit par l'organisation d'actions spécifiques et l'orientation de bénéficiaires vers la vélo-école.

Le prêt de vélos

En 2025, 103 personnes (contre 92 en 2024) ont bénéficié de ce service dont la flotte comprend 24 vélos à assistance électrique, 5 vélo-cargo électriques (2 bi-porteurs et 3 longtails) et 2 vélos pliants.

L'aide à l'achat de vélo

En 2025, 443 habitants auront bénéficié de l'aide financière de l'Agglomération pour l'achat d'un vélo (contre 497 en 2024) ce qui représente une aide totale de 107 684 €.

Au 1^{er} septembre 2025, l'Agglomération a élargi le périmètre du dispositif :

- » aide accordée à l'individu, et non plus au foyer, mais une seule fois ;
- » extension de l'aide aux vélos d'occasion vendus par des professionnels ;
- » extension de l'aide aux vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) : jusqu'à 500 € pour l'aide de base ;
- » majoration de l'aide sous conditions de ressources : 40 % du prix d'achat, jusqu'à 150 € pour un vélo classique, 400 € pour un vélo à assistance électrique et 750 € pour un vélo cargo ou vélo adapté.

La bourse aux vélos d'occasion

La 16^e bourse aux vélos d'occasion s'est déroulée le 17 mai sur la place du Vigan à Albi. Au total, 338 vélos ont été déposés et 245 vélos ont trouvé un nouvel acquéreur (2^e meilleur résultat de l'histoire de la bourse aux vélos).

Lors de cette édition, l'Agglomération a renouvelé l'atelier gratuit de marquage antivol – 51 personnes en ont bénéficié – et l'atelier d'auto-réparation.

Bourse aux vélos d'occasion	2021	2022	2023	2024	2025
Vélos déposés	285	223	288	317	338
Vélos vendus	215	154	190	178	245

Le savoir rouler à vélo

Dans le cadre du programme national Savoir Rouler à Vélo, l'Agglomération finance depuis 2024 des séances d'apprentissage destinées aux élèves de CM1-CM2. L'objectif est de permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences pour circuler à vélo en autonomie avant leur entrée au collège.

En 2025, 623 élèves répartis dans 27 classes et 9 écoles ont bénéficié d'un cycle de formation de 10 heures, pour un coût de total de 40 000 € subventionné à hauteur de 50 % dans le cadre du programme génération vélo.

L'opération « Fais-toi bien voir »

L'opération initiée en 2023 a été renouvelée en décembre 2025 auprès des 716 élèves de CM2 scolarisés dans les écoles de l'Agglomération.

La distribution de gilets fluorescents à une période où la nuit tombe tôt a pour objectif de sensibiliser ces élèves à l'importance d'être visible de tous les usagers pour assurer leur sécurité dans leurs déplacements.



Développer une offre des mobilités partagées

En complémentarité de son offre de transports en commun, la communauté d'agglomération de l'Albigeois soutient des initiatives de développement de solutions de mobilités partagées.

Le covoiturage du quotidien – libéA covoit'

Depuis 2023, l'Agglomération propose un service de covoiturage courte distance dynamique. Ce service de mobilité s'inscrit dans le cadre du plan de déplacements urbains et vient compléter les infrastructures de covoiturage déjà présentes sur le Grand Albigeois.

Les trajets effectués en covoiturage à l'intérieur du périmètre du Grand Albigeois sont financés par l'Agglo : gratuité pour le passager et reversement au conducteur de 2€ par trajet et par passager.

Pour les trajets entrants ou sortants du Grand Albigeois, le dispositif régional de covoiturage prend le relais via l'application mobile Karos.

À noter : le calculateur d'itinéraires de l'application libéA intègre les trajets en covoiturage.

En 2025 :

- 19 entreprises et 3 campus étudiants étaient adhérents au programme « 3 millions de covoitureurs » ;
- 35 animations organisées auprès des plus gros employeurs du territoire (information, sensibilisation) ;
- 3021 membres de la communauté libéA covoit' (contre 2475 en 2024) ;
- 52 000 trajets réalisés (contre 39 000 en 2024 soit +33 %).

Le service d'autopartage

Afin de compléter ses offres de mobilités, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a déployé un service d'autopartage en partenariat avec Citiz, leader de l'autopartage coopératif en France.

Deux stations d'autopartage ont été mises en service en 2023 :

- » à la gare SNCF Albi-Ville : 2 véhicules (une mini citadine et une familiale) ;
- » à proximité de la place Jean-Jaurès à Albi, au pied de l'hôtel Ibis Le Theatro : 2 véhicules (une citadine et un ludospace).

Il s'agit de véhicules en libre-service mis à disposition du grand public. Ce dispositif permet aux usagers de récupérer les véhicules 24h/24 et 7j/7 en toute autonomie durant la période souhaitée (d'une heure à plusieurs jours).

En 2025, 65 utilisateurs ont effectué 527 réservations (contre 391 en 2024, soit +34 %).



Proposer des parcs de stationnement adaptés aux différents usages

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est compétente pour la création et la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire. Elle gère cinq parcs de stationnement en ouvrage.

- 3 parkings gérés par QPark (Jean Jaurès, Vigan, Sainte Cécile)
- 1 parking géré par Interparking (Cordeliers)
- 1 parking géré en régie directe (Temps Modernes)

L'Agglomération est également compétente pour la création ou l'aménagement de parcs de stationnement relais en entrée d'agglomération favorisant la desserte de transports en commun et le report modal. Fin 2025, quatre parcs de stationnement ont été réalisés : Le Séquestre, Caussels, Mézard situé route de Castres (ouvert en 2025) et Rieumas sur la commune de Marssac-sur-Tarn.

La délégation de service public du stationnement confiée à QPark et Interparking

Une première délégation de service public a été signée le 1^{er} avril 1998 pour une durée de 30 ans et afin de réaliser les deux parcs de stationnement Vigan et Sainte-Cécile, d'entretenir le parc Jean Jaurès et de moderniser le stationnement sur voirie. Depuis cette date, QPark exploite et gère les 3 parcs en ouvrage et le stationnement sur voirie.

Le stationnement sur voirie

Le nombre de places de stationnement sur voirie est de 1850 fin 2024, dont 348 places de courte durée (2h) et 1502 places de longue durée (4h) ouvertes au stationnement résidents.

Le nombre d'abonnements stationnement résidents est de 648.

En 2024 le stationnement sur voirie a généré un chiffre d'affaire de 999 527 € (+0,4 % par rapport à 2023), dont 353 979 € de redevance reversée à l'Agglomération.

Le parc de stationnement Jean Jaurès

Le parc de stationnement Jean Jaurès est géré par QPark. Il a une capacité de 558 places. En 2024, il a généré un chiffre d'affaire total de 586 487 €.

La fréquentation horaire représente 70 338 tickets (+7 % par rapport à 2023) et 257 abonnés étaient enregistrés fin 2024.

Le parc de stationnement Vigan

Le parc de stationnement Vigan a une capacité de 372 places. En 2024, il a généré un chiffre d'affaire total de 1 084 037 €.

La fréquentation horaire représente 194 839 tickets (+6 % par rapport à 2023) : et 317 abonnés étaient enregistrés fin décembre 2024.

Le parc de stationnement Sainte Cécile

Le parc de stationnement Sainte Cécile a une capacité de 250 places.

En 2023, il a généré un chiffre d'affaire total de 560 300 €.

La fréquentation horaire représente 84 428 tickets et 205 abonnés étaient enregistrés fin 2024.

Le parking des Cordeliers

Il s'agit d'un parking de 379 places exploité depuis fin 2013 par la société Interparking.

Cet ouvrage a une fréquentation en constante augmentation.

En 2024, il a généré un chiffre d'affaire de 382 333 €.

La fréquentation horaire représente 69 350 tickets et 452 abonnés étaient enregistrés fin 2024.

Pour l'ensemble des parcs la fréquentation horaire est en hausse d'environ 3,5 % par rapport à 2023 et le nombre d'abonnés a lui aussi augmenté de 3,5 %.

La gestion du parc de stationnement des Temps Modernes

Le parc de stationnement des Temps Modernes est exploité par l'Agglomération depuis 1993.

Il a une capacité de 248 places.

Entre 2019 et 2022 d'importants travaux de rénovation ont été menés : mise aux normes accessibilité, mise en place d'un système de désenfumage, peinture.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, il est réservé aux abonnés et les tarifs ont évolué : 15€ par mois pour la partie terrasse et 30€ par mois pour les trois étages couverts.

Fin décembre 2025, on enregistre 230 abonnements (-2 % par rapport à 2024) générant un chiffre d'affaires de 67 365€ (+5 % par rapport à 2024). Le nombre d'abonné plafonne malgré un taux d'occupation aux alentours des 60 %.

Les parcs relais

L'Agglomération a assuré la maîtrise d'ouvrage de la réalisation d'un parc relais route de Castres à Albi, dont les travaux ont débuté en septembre 2024 et qui a été mis en service au printemps 2025. La maîtrise d'œuvre a été gérée en interne.

L'Agglomération a également piloté les études de maîtrise d'œuvre d'un cinquième parking relais situé avenue Albert Thomas à Albi.



Moderniser le réseau d'éclairage public pour une meilleure maîtrise énergétique

Grâce à ses réalisations et ses adaptations, la communauté d'agglomération de l'Albigeois mène une démarche active de préservation de ses ressources, notamment en réduisant les consommations liées à l'éclairage public.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est garante des missions suivantes :

- » gestion du parc d'éclairage public des 16 communes ;
- » maintenance curative et préventive de l'éclairage public et des feux tricolores (Albi en régie, hors Albi par entreprises sous-traitantes) ;
- » programmation des travaux neufs en matière d'éclairage public sur le territoire Albigeois ;
- » réponses aux déclarations de projets de travaux et aux déclarations d'intention de commencement des travaux ;
- » gestion des procédures d'intégration de l'éclairage public dans le domaine public ;
- » gestion des alimentations électriques provisoires sur le domaine public en mise à disposition sur la commune d'Albi ;
- » gestion conjointe du parc éclairage public de Tarn Habitat.

Chiffres clés

- » Près de 17 000 points lumineux sur le territoire
- » 640 armoires de commande
- » La consommation électrique de l'éclairage public en 2023 : 3 656 000 kWh
- » La consommation électrique de l'éclairage public en 2024 : 3 614 000 kWh
- » La consommation électrique de l'éclairage public en 2025 : 3 460 000 kWh

Après une baisse de l'ordre de 35 % (liée directement à l'élargissement de l'extinction de l'éclairage public au cours de la nuit), l'année 2025 voit une stabilisation de la consommation électrique en éclairage public.

- » 6,4 millions d'euros d'investissements mandatés en 2025 contre 3,2 millions en 2024.

Investissement – Travaux de rénovation et d'extension

Quelques opérations réalisées en 2025 :

- » modernisation des éclairages à Albi, Cunac, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Saint-Juéry et Saliès ;
- » sécurisation d'arrêts de bus : pose de candélabres autonomes solaires à Fréjairolles, Castelnau-de-Lévis et Cambon d'Albi ;
- » travaux en coordination avec enfouissement de réseaux rues de Gérone et Goya à Albi ;
- » extension de l'éclairage chemin des Crêtes à Arthès ;
- » installation de feux micro-régulés rue Jean-Jaurès à Saint-Juéry.

Travaux en régie – Entretien du parc et extinction

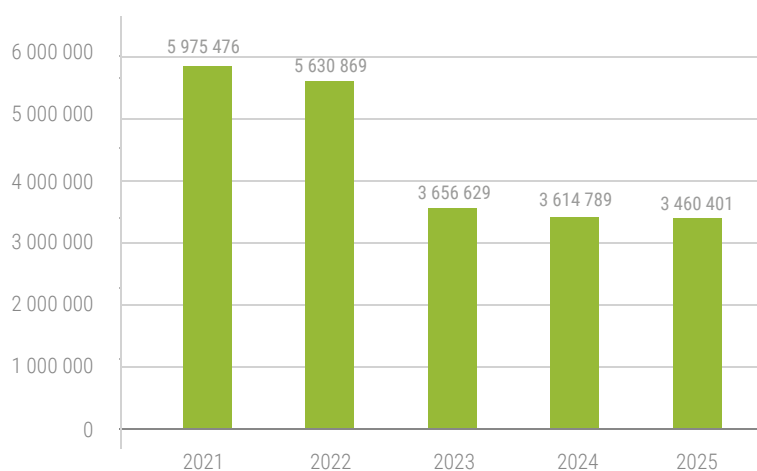
- » remplacement de sources lumineuses (notamment led) et appareillages à Albi ;
- » déploiement de modules de pilotage à distance de l'éclairage public sur toute l'agglomération ;
- » modernisation des luminaires rues Costes et Bellonte et route de Fauch à Albi ;
- » rééquipement de luminaires avec des appareillages pour technologie led à Rouffiac ;
- » modernisation d'installations de feux tricolores rue Dembourg à Albi ;
- » remplacement de candélabres accidentés.

En 2025

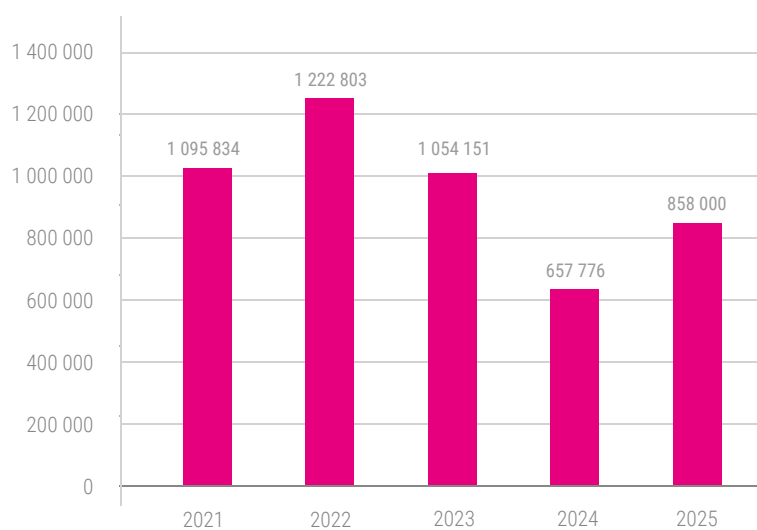
- » 2 724 déclarations de travaux à proximité de réseaux (dont 1660 pour Albi) ont été reçues contre 2 642 en 2024 ;
- » 187 avis de travaux urgents dont 98 pour Albi ont été traités ;
- » 1 384 signalements de pannes ont été traités (dont 1 014 directement par la régie).

La baisse de consommation d'énergie, permise notamment en étendant la mise en place de l'extinction de l'éclairage public sur le territoire, compense l'augmentation du coût de l'énergie en stabilisant la dépense globale.

Consommation électrique annuelle en éclairage public en kWh



Dépenses énergétiques en éclairage public en €



Préserver la ressource eau, un bien commun à partager

La communauté d'agglomération de l'Albigeois assume pleinement sa responsabilité en matière de gestion de l'eau dans un contexte de tension croissante sur la ressource et d'adaptation aux épisodes de sécheresse.

La gestion de l'eau potable est une compétence exercée par l'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020, à la suite du transfert de cette compétence des communes vers l'intercommunalité. Cette compétence constitue un service public industriel et commercial (SPIC) qui comprend trois missions principales :

- » la production et le stockage de l'eau potable ;
- » la distribution de l'eau potable ;
- » la gestion administrative des usagers (abonnement, facturation).

Sur le territoire du Grand Albigeois, cette compétence est gérée selon les modalités suivantes :

- » en régie directe pour les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry ;
- » par le syndicat mixte du Dadou pour les communes de Cunac, Cambon d'Albi, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terressac ;
- » par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Gaillacois pour les communes de Castelnau-de-Lévis et Marssac-sur-Tarn.

Le service de l'eau potable mobilise en 2025 un effectif de 39 agents.

La production d'eau potable pour les quatre communes de la régie

En 2025, les volumes prélevés et produits demeurent élevés afin d'assurer la continuité du service public et de répondre aux besoins des habitants du territoire.

- » volumes prélevés : 4 361 926 m³ (4 300 487 m³ en 2024)
- » volumes produits : 4 188 209 m³ (4 154 584 m³ en 2024)

- » contrôle sanitaire : 100 % d'analyses conformes sur 178 prélèvements
- » consommation électrique : 2 390 000 Kwh (2 040 068 kWh en 2024)

À noter : les différents captages bénéficient de procédures de protection conformes aux exigences réglementaires, avec des indices de protection allant de 80 % à 100 % selon les sites.

La distribution d'eau potable

Le réseau d'eau potable représente en 2025 un patrimoine de plus de 500 kilomètres de canalisations.

- » 502,5 km de réseaux
- » 67 406 habitants desservis
- » 38 173 abonnés
- » rendement du réseau : 81,5 % (79,8 % en 2024)

L'année 2025 a été marquée par une poursuite des efforts engagés pour améliorer la performance du réseau et réduire les pertes d'eau. Les interventions réalisées ont permis :

- » le traitement de 2 348 DT/DICT ;
- » le renouvellement de 3,7 km de réseaux pour un montant de 3,3 millions d'euros (3,5 millions d'euros en 2024) ;
- » le remplacement de 195 branchements vétustes ;
- » le maintien d'un haut niveau de surveillance des fuites avec 91 fuites réparées dont 41 sur canalisations et 50 sur branchements.

La gestion clientèle

Le service poursuit l'amélioration de la relation aux usagers et la modernisation de ses outils de gestion.

- » 38 173 abonnés
- » 72 577 factures émises
- » volumes facturés aux abonnés : 3 324 546 m³
- » montant hors taxes facturé eau potable : 8 113 882 €
- » montant hors taxes facturé eau potable + assainissement : 13 044 868 €
- » 440 demandes de dégrèvements

La tarification du service

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière engagée par l'Agglomération. Les actions engagées reposent notamment sur :

- » la poursuite de la projection financière pluriannuelle du service ;
- » la consolidation du tarif unique adopté au 1^{er} janvier 2023 ;
- » la recherche d'un équilibre durable entre qualité du service, investissements et maîtrise des coûts pour les usagers.

La préservation de la ressource en eau

L'Agglomération poursuit ses actions en faveur des économies d'eau et de la sensibilisation des habitants. Le dispositif d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, lancé en 2024, a été maintenu afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches de réduction de consommation d'eau potable. En 2025 :

- 116 demandes
- 113 demandes recevables
- 9 852 € d'aides
- 67 870 litres économisés

Parallèlement, l'Agglomération a engagé en 2025 la distribution gratuite de kits d'économie d'eau à destination des habitants du territoire. Environ 1 150 kits ont ainsi été distribués afin d'encourager les écogestes du quotidien et de réduire les consommations d'eau potable des ménages. Cette politique contribue à la préservation durable de la ressource et à l'adaptation du territoire aux épisodes de sécheresse.



Optimiser les équipements et les réseaux de traitement des eaux usées

Grâce à ses réalisations et à ses adaptations, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois mène une démarche active de préservation des ressources. L'amélioration des dispositifs techniques de gestion des eaux usées constitue un des axes majeurs de cette politique.

En 2025, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a poursuivi sa politique de renouvellement de ses infrastructures (réseaux et unités de traitement), d'extension des périmètres de collecte lorsque cela est justifié, tout en renforçant ses actions de contrôle des rejets aux réseaux, en assainissement collectif comme en assainissement non collectif.

La mise en service de la station de traitement des eaux usées des Avalats

Après plusieurs années de travaux engagés pour la création du réseau de collecte des eaux usées du hameau des Avalats, situé sur la commune de Saint-Juéry, la nouvelle station de traitement des eaux usées a été mise en service au cours de l'année 2025.

Cette installation, entièrement enterrée afin de préserver la zone d'expansion des crues du Tarn, a été conçue pour fonctionner dans un environnement soumis au risque d'inondation. Son système permet ainsi une mise à l'arrêt et une remise en service rapide en cas d'événement exceptionnel.

Dimensionnée pour répondre exclusivement aux besoins des habitants du hameau, cette nouvelle station vient renforcer la qualité du traitement des eaux usées sur le territoire tout en limitant l'impact environnemental des rejets.

La station Albi-Madeleine poursuit son optimisation énergétique

La station de traitement des eaux usées Albi-Madeleine poursuit sa trajectoire vers une meilleure autonomie énergétique.

Les optimisations engagées ces dernières années sur les équipements de traitement et sur la valorisation du biogaz permettent de maintenir un haut niveau de performance énergétique.

Le biométhane produit à partir du biogaz issu de la méthanisation est injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel, contribuant ainsi à la valorisation énergétique des boues d'épuration et à la réduction de l'empreinte environnementale du service.

Parallèlement, les efforts engagés sur les équipements électromécaniques et les procédés de traitement permettent de maîtriser les consommations énergétiques des installations.

Chiffres clés

Exploitation des réseaux

- » 40 215 m linéaires de réseaux curés
- » 2 190 avaloirs nettoyés
- » 563 interventions des agents sur la partie réseau
- » 104 interventions pour des travaux de réparations
- » Consommation électrique des ouvrages de collecte des eaux usées : 801 245 kWh

Exploitation des unités de traitement

- » 5 412 860 m³ d'eau dépolluée (5 283 737 m³ en 2024)
- » 228 540 m³ d'eau réutilisée pour les besoins de l'usine
- » 2 640 310 kWh d'électricité consommée (2 677 620 kWh en 2024)
- » 348 920 Nm³ de biogaz produit (341 682 Nm³ en 2024)
- » 210 640 Nm³ de biométhane injecté dans le réseau de gaz naturel (203 420 Nm³ en 2024)
- » 2 410 tonnes de boues compostées (2 346 tonnes en 2024)
- » 1 180 tonnes épandues (1 200 tonnes en 2024)
- » 100 % des bilans réglementaires conformes

Investissements et renouvellement des réseaux

L'Agglomération a poursuivi ses investissements afin d'améliorer la performance des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

- » 3,2 km de réseau posé en eaux usées (4,4 km en 2024)
- » 683 m de réseau posé eaux pluviales (2,1 km en 2024)
- » 297 branchements eaux usées renouvelés (399 en 2024)
- » 40 branchements eaux pluviales renouvelés (83 en 2024)

▲ Montant total des investissements : **3,4 millions d'euros** (3,8 millions d'euros en 2024).

Les actions engagées par la communauté d'agglomération de l'Albigeois contribuent à préserver durablement les milieux naturels et la qualité des cours d'eau du territoire. La surveillance des réseaux, le contrôle des raccordements, l'amélioration continue des équipements et la modernisation des infrastructures permettent de garantir un haut niveau de qualité de service public de traitements des eaux usées.



Inciter au tri pour une meilleure valorisation des déchets

L'Agglomération gère la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés et les collectes sélectives. Le service est assuré à travers deux dispositifs : une régie directe constituant un service communautaire pour 11 communes et une entreprise privée sur marché public de prestations de services pour cinq communes.

Il existe plusieurs modes opératoires selon les communes :

- » 16 communes bénéficient d'une collecte du verre en apport volontaire ;
- » les collectes sélectives des emballages ménagers recyclables et des journaux magazines sont en porte à porte ; en sacs pour 12 communes et en caissettes pour 5 communes ;

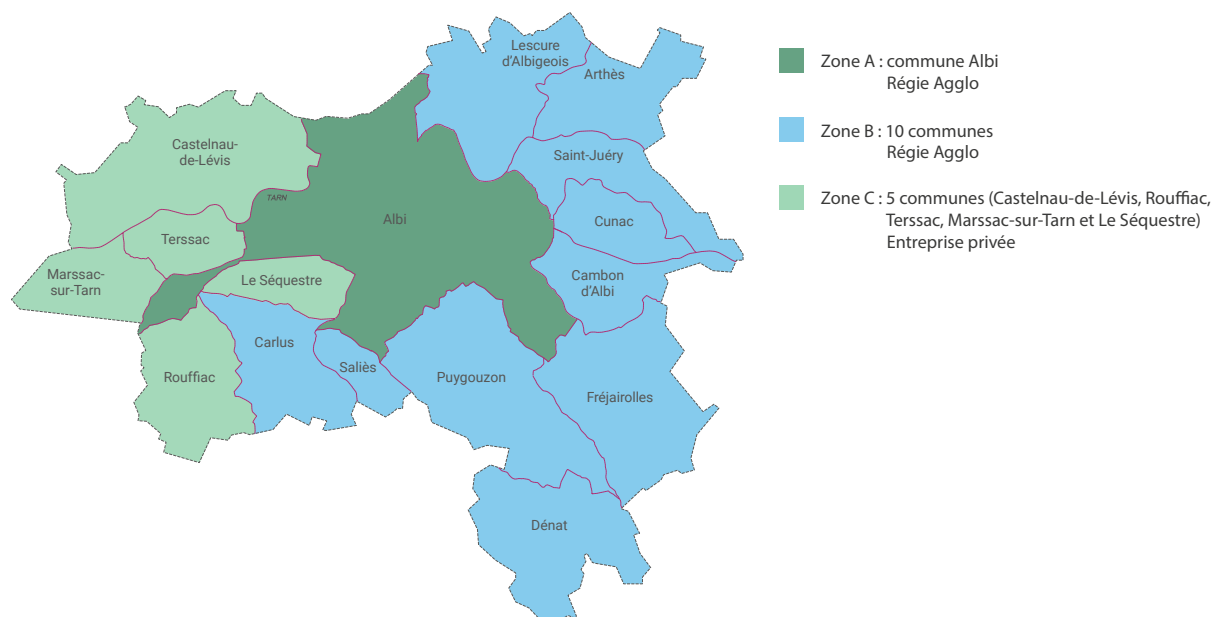
- » depuis 2013, la totalité des communes est conteneurisée pour la collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- » la conteneurisation pour la collecte sélective des emballages est opérationnelle depuis 2022.

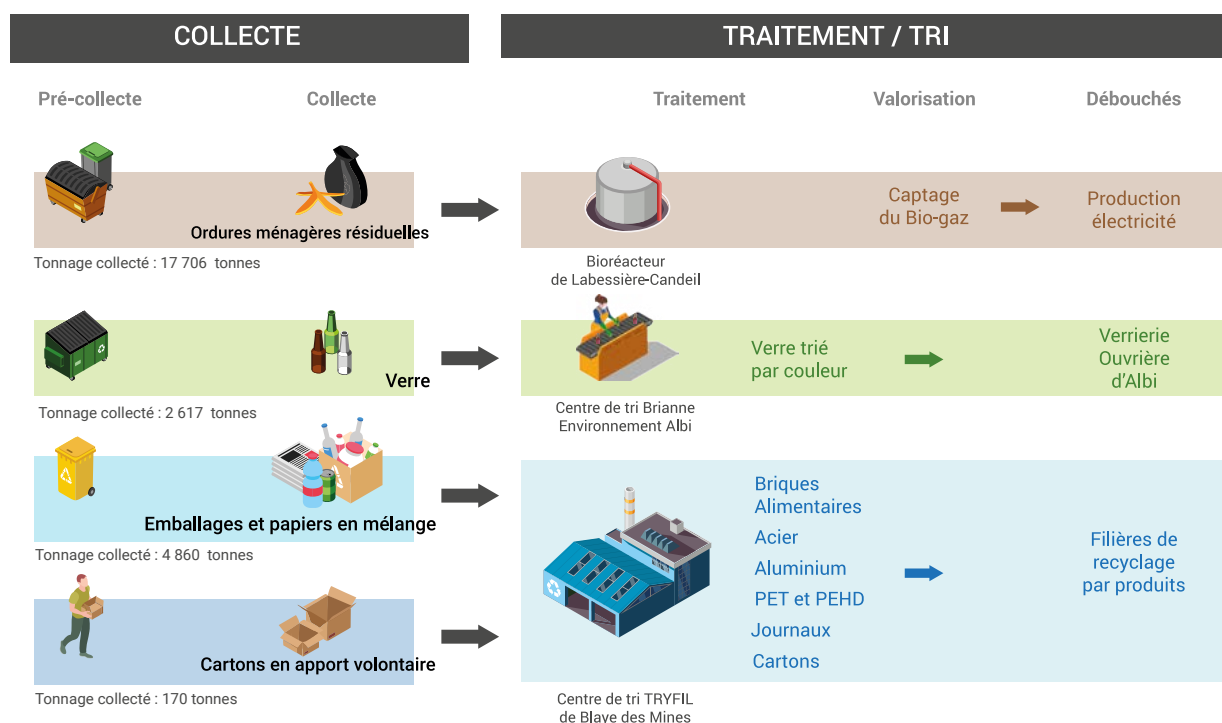
Trois déchetteries situées sur le territoire sont accessibles aux ménages pour tous les autres déchets.

En 2025, 12 134 tonnes de déchets ont été apportées en déchetteries par les ménages de l'agglomération, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à 2024.

Le ratio de la part valorisée s'élevant à 85 kg/hab. (hors gravats) soit 79 %.

Les trois déchetteries ont cumulé en 2025, 198 872 visites (+1 % par rapport à 2024) dont 79 209 (+6 %) pour celle de Albi-Ranteil, 59 663 pour celle de Albi-Gaillaguès (-3 %) et environ 60 000 pour celle de Saint-Juéry (stable).





En 2025, le tonnage entrant en centre de tri est en hausse de 1,5 % maintenant une dynamique croissante depuis l'extension des consignes de tri plastiques en 2023.

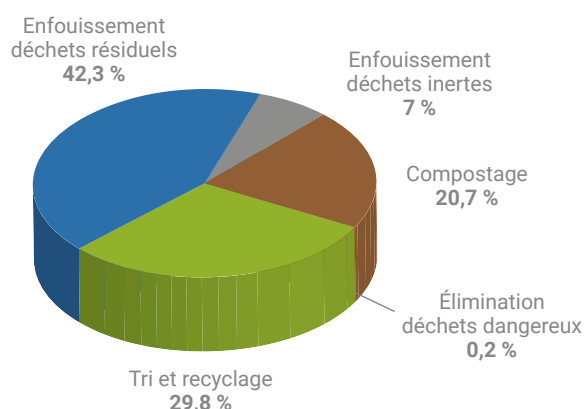
L'ensemble des collectes sélectives d'emballages et de papiers (y compris verre) progresse également de 1,5 %.

Bilan du traitement des déchets ménagers en 2025

En 2025, la production globale de déchets ménagers par habitant augmente de 3 % (-1 % hors déchets verts et inertes) ; on observe les principales évolutions suivantes :

- » les déchets verts : -8,5 % ;
- » les déchets recyclables : +1,5 % ;
- » les déchets inertes : -23 % ;
- » les déchets tout-venant : +3 %.

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont réduites à 210 kg/hab. soit -2,7 % par rapport à 2024.



Coût et financement du service public de collecte et d'élimination des déchets

Le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale dont la somme des produits s'élève en 2025 à 149,87 € par habitant (base population municipale 2022).

	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures ménagères collectées kg/hab	253	238	218	216	210
Ordures ménagères collectées en tonnes	20 834	19 599	17 975	18 015	17 706
Verre collecté kg/hab	32	32,2	32	32	31
Déchets recyclables collectés kg/hab	54	54,7	56	57	60
Déchets recyclables collectés en tonnes	4 441	4 502	4 615	4 786	4 860
Nombre de conteneurs enterrés	275	278	281	278	278
Nombre de points verre (aériens et enterrés)	248	257	257	258	258

Préserver les ressources naturelles et réduire le volume de déchets



Au-delà des compétences exercées, l'Agglomération inscrit son action plus largement dans une démarche d'économie circulaire visant à préserver les ressources naturelles et à réduire le volume de déchets produit sur son territoire. Elle travaille pour cela au-près de publics variés pour faire évoluer les modes de production et de consommation.

Cet engagement est structuré par une stratégie et un programme d'actions orienté sur quatre axes :

- › la gouvernance et l'animation de la démarche d'économie circulaire ;
- › le changement des pratiques et la sensibilisation ;
- › la réduction des déchets produits sur le territoire ;
- › le développement de nouveaux modèles économiques

Les actions de l'année 2025

Chacun des domaines et des piliers de l'économie circulaire sont investis dans le cadre de la mise en œuvre du programme engagé.

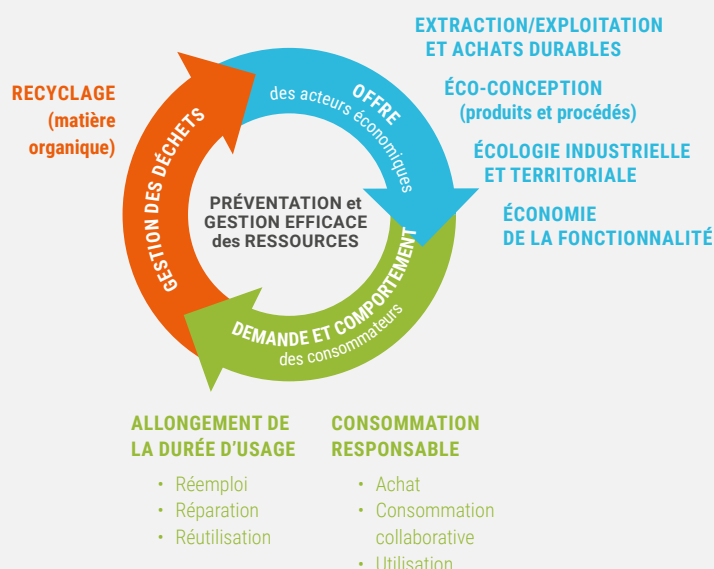
Sensibiliser, informer, former

Les animations et accompagnements à la gestion des déchets et au tri sélectif

En 2025, 107 interventions en milieu scolaire et 33 animations grand public ont été réalisées.

L'offre d'animations et d'outils de moyens de sensibilisation pour accompagner les changements de comportement progresse. Près de 2 700 personnes ont été sensibilisées dont 1 500 élèves.

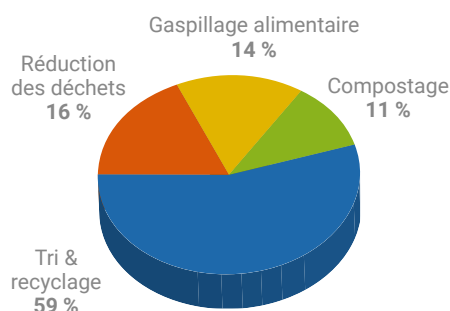
ÉCONOMIE CIRCULAIRE : 3 domaines, 7 piliers



La sensibilisation des scolaires

Des modules sur le tri des emballages ménagers, le compostage et le gaspillage alimentaire ont été créés pour répondre aux demandes de l'élémentaire, du collège et du lycée. Des interventions récurrentes sont proposées pour réaliser des actions de sensibilisation au sein des établissements. En 2025, près de 107 interventions sont comptabilisées pour 1 500 élèves sensibilisés. La majorité des interventions concerne des élèves de la maternelle au primaire (représentant un impact de 19,5 % sur la totalité des élèves).

Thématiques des animations scolaires en 2025



Des temps forts en direction des habitants

Tous les ans, des animations sur la prévention des déchets et le tri sont organisées à l'occasion de manifestations grand public (bourse aux vélos d'occasion, fermes en ville, salon Habitarn). L'Agglomération s'associe également à des événements portés par des tiers notamment les communes.

Améliorer la durée des usages

Depuis 2018, l'Agglomération travaille avec les acteurs du réemploi au partage d'une stratégie réemploi sur le Grand Albigeois. L'étude sur l'évolution des déchetteries et la création d'une plateforme physique de réemploi a été finalisée en 2022, l'année 2023 ayant permis de finaliser le programme et de lancer la délégation de maîtrise d'ouvrage pour lancer la réalisation du projet de création d'une ressourcerie associée à une déchetterie.

En 2024, le concours de maîtrise d'œuvre a permis de choisir le groupement lauréat qui opérera la conduite de l'opération. En 2025, les avant-projets ont été élaborés et le projet devra faire l'objet d'études complémentaires en 2026 avant d'être poursuivi.

Poursuivre les actions en faveur du compostage

individuel ou collectif

362 composteurs ont été distribués en 2025. En plus de deux décennies, ce sont 11 054 composteurs qui ont été distribués, conduisant à un taux d'équipement de 26 % (sur total des ménages au nombre de 42 577 pour population totale de 84 183 habitants) satisfaisant pour ce genre d'opération. En outre, cela conduit à l'évitement de 3 316 tonnes de déchets (300 kg de déchets traités par composteur et par an en moyenne) qui, sans ce dispositif, auraient dû être collectés et traités, soit une économie d'environ 1 200 000 euros annuels en coût de collecte et de traitement.

Les projets de compostage collectif se sont poursuivis avec 22 nouveaux sites de compostage. Dans le cadre de ces projets collectifs, l'Agglomération fournit gratuitement l'accompagnement méthodologique, les conseils techniques, les composteurs et bioseaux qui permettent de composter. Les réunions du réseau des référents de site de compostage collectif se sont poursuivies ainsi que les diffusions des newsletters. L'accompagnement des projets de compostage collectif a été proposé dès septembre 2018. Fin 2025, l'Agglomération compte 75 projets de compostage partagé en activité.

LA REDEVANCE SPÉCIALE

Elle concerne les entreprises et les administrations qui produisent entre 750 litres et 10 000 litres de déchets par semaine. En 2025, la redevance spéciale concerne 350 entreprises qui ont signé une convention pour la prise en charge de leurs déchets. Grâce à l'accompagnement et aux conseils proposés par l'Agglomération (diagnostic des déchets produits, identification des bonnes filières de traitement, formation des salariés au tri sélectif, ajustement des dotations de bacs), 17 entreprises redevables de la redevance spéciale ont fait évoluer leur dotation.

Indicateurs globaux de prévention

Les quantités totales de déchets produites sur le territoire et gérées par l'Agglomération sont en baisse à -13 % (ratio par habitant) par rapport à l'année de référence en matière de prévention des déchets.

Les ordures ménagères résiduelles poursuivent leur tendance à la baisse (-2,9 % pour le ratio par habitant). Le taux de valorisation atteint plus de 51 %.



Agir pour protéger la biodiversité

Depuis la finalisation de l'atlas de la biodiversité de l'Agglomération en 2024, plusieurs actions ont été mises en œuvre ou sont en cours de déploiement.

Suivi des colonies d'hirondelles et des martinets

Un travail pluriannuel vise à identifier les colonies d'hirondelles et des martinets sur l'ensemble du territoire. En 2025, des inventaires supplémentaires ont été réalisés sur les communes de Marssac-sur-Tarn et Rouffiac ainsi que dans plusieurs quartiers d'Albi (Pointe de Marre / Veyrières-Rayssac-Ranteil / Centre historique / Lapanouse-Saint-Martin-Val de Caussels).

Protection et valorisation de la biodiversité sur les sites de l'Agglomération

En 2025, deux sites communautaires ont fait l'objet d'inventaires naturalistes, dans la perspective de les inscrire au programme « refuges ligue de protection des oiseaux (LPO) » :

- » le lagunage de Castelnau-de-Lévis, qui accueille une colonie de guépiers d'Europe ;
- » le centre de traitement de l'eau potable d'Albi, situé dans la continuité écologique de l'échappée verte à La Mouline.

Mise en place d'une gestion différenciée dans les zones d'activités

À la suite de formations organisées par la LPO à l'automne 2025 auprès des agents d'entretien du parc d'activités InnoProd et des chefs d'équipe de l'entreprise sociale Régie de Quartier de l'Albigeois en charge de l'entretien des espaces verts des zones Eco2Rieumas et Albipôle, des pratiques de tonte différenciée et fauchage tardif sont programmées dès 2026 dans plusieurs zones d'activités.

L'année 2026 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre d'actions pour préserver la biodiversité : inventaires sur les colonies d'hirondelles et des actions de sensibilisation auprès des Grands Albigeois, incluant des interventions dans les établissements scolaires.





3

RENFORCER NOTRE
ATTRACTIVITÉ EN
S'APPUYANT SUR LES
DYNAMIQUES
MÉTROPOLITAINES

Consolider et accompagner la transformation du tissu économique

L'année 2025 a permis une amélioration globale de la situation financière des entreprises, avec une part plus importante d'entre elles se déclarant en situation saine. Cette évolution traduit une certaine capacité de résistance du tissu économique dans un contexte pourtant contraint. Pour autant, l'économie locale reste marquée par des fragilités persistantes et les incertitudes économiques ont contraint les entreprises à reporter leurs investissements. Dans ce contexte, l'Agglomération a maintenu ses investissements économiques et ses actions d'appui aux entreprises.

Accompagnement des entreprises

En 2025, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a maintenu son appui aux entreprises rencontrant des difficultés et a mis en œuvre des dispositifs d'accompagnement au développement :

- la contribution au règlement de litiges avec l'administration avec un rôle de médiateur ;
- la participation aux plans de reclassement de salariés pour faciliter la mise en lien avec des entreprises en situation de recruter ;
- l'acquisition de sites industriels en vue de maintenir leur vocation et d'y implanter une activité nouvelle.

L'Agglomération a poursuivi la mise en place des dispositifs d'appui financier au monde économique avec :

- des aides à l'immobilier économique au profit des entreprises Moulis Équestre, Energiesia, Portelli et des Établissements Foulquier pour un montant total de 160 000 € ;
- un soutien financier aux structures d'accompagnement économique (CRITT, Albisia-InnoProd, Initiative Tarn, Réseau entreprendre Tarn-Aveyron) à hauteur de 150 000 € ;
- l'accompagnement des entreprises artisanales dans le cadre d'une convention de partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Tarn ;

- une aide au recrutement de trois salariés au sein de l'entreprise Numix et de deux salariés au sein des Poteries d'Albi dans le cadre de compétences recherchées particulières et/ou de métiers dits en tension.

Soutien à la réindustrialisation des territoires

Dans le cadre du dispositif « Territoires d'industrie », porté par l'agence nationale de la cohésion des territoires et la direction générale des entreprises, une stratégie de reconquête industrielle « par et pour les territoires » est déployée à l'échelle nationale. Les intercommunalités du Grand Albigeois, de Gaillac-Graulhet et du Carmausin-Ségala ont ainsi obtenu, en novembre 2023, la labellisation « Territoire d'industrie Tarn Nord ».

L'année 2025 a constitué une étape structurante avec la finalisation d'une étude diagnostique, le recrutement d'une cheffe de projet dédiée, ainsi que l'élaboration et la validation d'une feuille de route co-construite, suivies du lancement des premières actions opérationnelles.

La stratégie s'articule autour de quatre axes prioritaires que sont l'emploi, la formation et les compétences, le foncier et l'immobilier, la transition écologique ainsi que l'innovation.

Parmi les actions engagées en 2025 figurent :

- la réalisation d'une plaquette Territoire d'industrie Tarn Nord valorisant les atouts du territoire notamment dans le cadre de salons industriels ;
- la mise en œuvre d'actions visant à mieux faire connaître la réalité du tissu industriel local ;
- la sensibilisation au statut de société coopérative et participative (SCOP) comme levier de reprise-transmission à travers des formations destinées aux experts-comptables, avocats, acteurs consulaires et développeurs économiques ;
- l'organisation d'un événement consacré à l'adaptation au changement climatique ayant réuni une cinquantaine d'entreprises et d'acteurs économiques ;
- le lancement fin 2025 de séminaires locaux sur l'industrie et les cycles de l'eau ainsi que la mise en place d'un réseau d'écologie industrielle et territoriale à l'échelle du territoire d'industrie.

Par ailleurs, le dispositif accompagne certaines entreprises dans leurs démarches de financement auprès de l'agence de la transition écologique et se positionne comme un facilitateur entre les différents acteurs intervenant auprès des industriels.

Commercialisation des espaces économiques

Cinq cessions de terrains auront été actées par délibération en 2025 :

- » trois sur le parc d'activités Eco²Rieumas au profit des entreprises Couleur Soleil, Effitechnique et Poissonnerie A la Ligne ;
- » deux sur le parc technopolitain InnoProd pour les entreprises ECO et Kaelis.



	Surface commercialisable	Surface vendue	Surface sous compromis	Surface sous option
Albi-InnoProd	134 835 m ²	58 776 m ²	0 m ²	24 812 m ²
Eco ² Rieumas	244 360 m ²	96 724 m ²	29 254 m ²	26 738 m ²
Albipole	357 692 m ²	317 967 m ²	0 m ²	0 m ²

Immobilier et foncier économiques

Dans l'esprit de la loi climat et résilience du 22 août 2021 et afin de garantir la disponibilité d'espaces adaptés aux besoins des entreprises, plusieurs actions significatives ont été engagées en 2025 :

- » l'acquisition de la seconde tranche (2,8 hectares) du site anciennement occupé par l'entreprise Dyrup, pour un montant de 944 655 €. Cette opération vise à permettre la démolition du bâtiment existant et à faciliter l'implantation de nouvelles entreprises industrielles ;
- » l'achat de terrains privés situés dans la zone d'activités Albipôle visant à garantir une maîtrise publique du foncier, afin de favoriser une organisation cohérente des futurs projets économiques ;
- » l'acquisition de 3,2 hectares au sud de la rocade, dans le périmètre de la zone d'aménagement différé (ZAD) dite Fontvieille-Pelatié, permettant de renforcer la maîtrise foncière sur ce secteur ;
- » la réalisation d'une étude menée en partenariat avec l'AUT afin d'identifier des voies d'optimisation en matière d'aménagement et d'occupation des espaces au sein des zones d'activités du territoire.

Innovation et technopole

Dans la continuité des études et travaux engagés l'année précédente, 2025 a permis d'aboutir aux réalisations suivantes :

- » l'extension de l'hôtel d'entreprises InnoProd, portant sa capacité d'accueil à 3 800 m². Cette surface supplémentaire permet d'accueillir de nouvelles entreprises ainsi que des structures d'accompagnement à la création d'activités, notamment la pépinière Albisia-InnoProd et les start-ups qu'elle accompagne. Un espace de coworking ainsi qu'un espace de formation, occupé par l'antenne locale du conservatoire national des arts et métiers, ont été aménagés en rez-de-chaussée de cette extension. L'inauguration s'est tenue le 15 octobre, en présence des organismes financeurs et des acteurs de l'écosystème économique local.
- » la réalisation du gros œuvre de 1 000 m² d'ateliers technologiques sur le parc technopolitain Albi-InnoProd, destinés à accueillir des start-ups en phase d'accompagnement ainsi que des entreprises innovantes en développement.

Enseignement supérieur et recherche

Le territoire compte 24 établissements et 6 500 étudiants post bac. Il s'agit du 5^e pôle enseignement supérieur recherche et innovation de la région Occitanie et du 1^{er} de Midi-Pyrénées après Toulouse.

L'Agglomération a poursuivi son soutien à l'enseignement supérieur en 2025 avec :

- » le versement de la seconde tranche (300 000 €) du soutien financier accordé au projet de rénovation et agrandissement de l'internat de médecine afin d'accueillir une pluralité de futurs professionnels de santé. L'Agglomération avait versé en 2024 une première tranche d'aide de 700 000 € (total du programme 4 743 332€), ce qui fait d'elle le premier financeur local ;
- » l'installation dans l'extension de l'hôtel d'entreprises InnoProd du conservatoire national des arts et métiers à la rentrée 2025, avec l'ouverture d'une première formation : master TRIED (traitement de l'information et exploitation des données) réunissant 11 alternants.

L'Agglomération a également porté plusieurs événements forts au service des étudiants sur l'année 2025 :

- le 16 septembre a eu lieu la deuxième édition du forum job étudiant sur le site de l'institut national universitaire Champollion, ouverte à l'ensemble des étudiants albigeois. L'événement a réuni 416 étudiants et une dizaine d'entreprises ;

- le 4 décembre, c'est la deuxième édition de l'événement culturel All Campus qui s'est déroulée au Grand Théâtre d'Albi. Cet événement ouvert à l'ensemble des étudiants a permis à 1000 d'entre eux de 21 établissements différents de participer à une soirée proposant un spectacle de jonglage contemporain et des shows étudiants ;
- le samedi 22 novembre s'est tenue la cinquième édition du salon Albi Sup', devenu un rendez-vous incontournable d'informations et d'échanges sur les études supérieures en Albigeois pour les parents et les jeunes. L'édition a réuni 3150 visiteurs.

Écologie industrielle et territoriale

La tenue de comités de zone sur les parcs d'activité d'Albi-pôle à Terssac, des Combettes à Cunac et de Ranteil à Albi ont permis la présentation de cette démarche d'appui aux synergies inter-entreprises. L'entreprise SPIE a accueilli un « café synergies » au cours duquel des pistes de collaboration ont émergé.

La démarche d'écologie industrielle et territoriale est à l'origine d'un projet d'opération collective d'autoconsommation photovoltaïque sur la zone Eco²Rieumas à Marssac-sur-Tarn et de synergies industrielles en cours.



Imaginer la ville et les territoires de demain

L'urbanisme législatif a été l'objet de différentes évolutions notables sur l'année 2025, s'inscrivant dans la continuité des évolutions enregistrées depuis 2020. Deux lois ont eu un impact plus important : la loi de simplification de l'urbanisme, dite loi Huwart, a modifié les procédures d'évolution du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), la loi de simplification de la vie économique et la loi Daubié réinterrogent les transformations des espaces agricoles, des bureaux et les zones d'activités. Ces nouvelles lois ne sont pas neutres sur l'exercice des missions assurées par l'Agglomération qui poursuit son accompagnement au plus proche des projets des communes.

Les évolutions du plan local d'urbanisme intercommunal

L'année 2025 a été l'occasion de poursuivre le travail engagé l'année précédente afin d'aboutir à une troisième modification simplifiée du plan local d'urbanisme intercommunal approuvée par le conseil communautaire le 14 octobre 2025. Le contenu de la modification concerne notamment les sujets suivants :

- » faire évoluer certaines orientations d'aménagement et de programmation sur 6 communes ;
- » procéder à des ajustements de zonage (zones, emplacements réservés etc.) ;
- » faire évoluer le règlement des zones agricoles et naturelles relatifs à la construction d'annexes, la mise à jour des règles de stationnement ou encore l'encadrement de panneaux photovoltaïques en toitures.

Cette procédure est la dernière dans ce format puisque la loi Huwart vient fusionner les procédures de modifications de droit commun et simplifiée. Ce point est valable pour l'ensemble des procédures qui seront désormais engagées.

Le PLUi a également mis à jour ses annexes par arrêté de madame la présidente. Il s'agit d'une procédure visant notamment à substituer ou ajouter les documents produits dans d'autres contextes (droit de préemption urbain, périmètres de prises en considération de projets etc.) ou par d'autres autorités (servitudes d'utilité publiques

de l'Etat). La mise à jour est la douzième procédure menée par le service depuis 2020. Deux procédures supplémentaires ont été engagées en 2025 et se poursuivront en 2026 et 2027.

Le bilan du PLUi

La loi impose une évaluation tous les 6 ans du plan local d'urbanisme intercommunal. Pour faire ce premier bilan, le PLUi identifie des indicateurs dans son rapport de présentation. Dans ce cadre, 27 indicateurs ont été analysés et 44 entretiens ont été menés pour compléter la démarche par une approche plus sensible. Ils ont permis d'aboutir à un premier document qui devra être présenté à l'ensemble des 16 conseils municipaux entre juin et septembre 2026 puis en conseil communautaire en septembre. Ce bilan devra notamment motiver la décision d'engager la révision du PLUi.

Des études au service de l'avenir pour alimenter le PLUi

L'année 2025 a permis à l'Agglomération de disposer d'outils innovants et permettant de porter un regard neuf sur le territoire. L'étude de la morphologie urbaine, du couvert végétal et de la climatologie urbaine a été livrée. Elle a permis de décrire dans le détail la morphologie du territoire pour anticiper les nouvelles règles, identifier, distinguer et quantifier la végétation et la part végétale pour la mettre au service de l'agglomération de 2050 et à identifier les espaces vulnérables pour accompagner et prioriser l'action publique dans les espaces les plus sensibles au changement climatique.

Deux études sont toujours en cours pour doter l'Agglomération d'outils à mettre en œuvre dans une optique de neutralité foncière à l'horizon 2050 en lien avec la densification et la transformation des entrées d'agglomération. Une étude supplémentaire a été engagée en parallèle pour repérer le patrimoine local (bâti et naturel) et mettre en place les outils de protection adaptés.

L'ensemble de ces études à vocation à alimenter les futures évolutions du PLUi.

La mise en œuvre du plan paysage

Le dispositif « Le Grand Albigeois par monts et par vaux » est une première déclinaison opérationnelle du plan paysage. Il vise à proposer 4 itinéraires cyclo-touristiques pour faire découvrir les paysages du territoire grâce à 22 planches disposées sur des supports de présentation tout au long des parcours. L'année 2025 a été l'occasion d'avancer sur la localisation précise des différents points, d'engager les discussions relatives au foncier et de préciser la nature des opérations. La livraison est envisagée pour fin 2026.

LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

L'année 2025 a également vu une montée en charge significative de l'activité liée au Schéma de cohérence territoriale (SCoT). L'Agglomération a par ailleurs engagé 4 études différentes :

- » la réalisation de l'actualisation de l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale du SCoT. Ces deux documents sont obligatoires ;
- » la réalisation du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL), également obligatoire, permettant d'encadrer le développement commercial du territoire ;
- » la réalisation du diagnostic agricole, inscrit dans le porter-à-connaissance de l'État ;
- » la définition des trames vertes, bleues et brunes, permettant de décliner le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) sur le périmètre du SCoT.

En parallèle, le SCoT a engagé un travail de concertation de la population et trois actions ont été menées sur les marchés à Alban, Réalmont et Saint-Juéry. En 2026, ces actions devront être poursuivies.

La révision du document a nécessité près de trente réunions mobilisant de nombreux élus. Dans ce cadre il y a notamment eu six comités de pilotages, cinq commissions et deux séminaires. Pour rappel, la révision de ce document se fait en partenariat avec l'Auat, Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulousaine, qui accompagne le syndicat pour l'élaboration du projet d'aménagement stratégique, projet politique du SCoT, et la réalisation du diagnostic.

Développer et revitaliser les espaces urbains

Le projet Cantepau Demain se poursuit

Le quartier de Cantepau à Albi, périmètre du quartier Politique de la ville, a été retenu pour le nouveau programme national de renouvellement urbain au titre de quartier d'intérêt régional. Comme le prévoit la loi de 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le pilotage et la maîtrise d'ouvrage du projet de renouvellement urbain Cantepau Demain ont été confiés au Grand Albigeois, qui bénéficie d'une vision élargie à l'échelle d'un territoire cohérent. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale, en articulation avec le contrat de ville et la conférence intercommunale du logement mise en place dans la cadre de la compétence habitat.

La mise en œuvre du projet Cantepau Demain est en phase opérationnelle depuis 2019. L'enveloppe de subventions a été définie à hauteur de 11,8 millions d'euros et des prêts à taux bonifiés à 3,4 millions d'euros pour s'ajuster à des surcoûts de démolition des immeubles d'habitat concernés.

De nombreux partenaires sont mobilisés autour de ce projet (Ville d'Albi, Tarn Habitat, Département du Tarn, Région Occitanie, Chambre de commerce et d'industrie du Tarn, Caisse des Dépôts et Consignations, l'État, Agence nationale pour le renouvellement urbain, Caisse primaire d'assurance maladie du Tarn et Caisse d'allocations familiales 81), pour un montant total d'investissements de 46,5 millions d'euros.

Le projet transforme le quartier d'année en année.

Les travaux inscrits dans le programme ANRU sur le quartier ont démarré en 2021 et s'échelonnent depuis. Cinq édifices ont été déconstruits sur le secteur Kellermann-Augereau.

Dans la continuité, la déconstruction du 30-34 avenue Mirabeau a démarré fin 2025.

En parallèle les opérations de reconstructions se poursuivent et ont permis la livraison de 128 logements hors du quartier. La dernière opération livrée dans le quartier de La Renaudie a permis l'accueil de 46 ménages en février 2025. Les réhabilitations des 115 logements ont marqué un tournant sur la métamorphose du quartier.

Concernant les aménagements inscrits dans la convention ANRU, le réaménagement du square Bonaparte a commencé avec une restructuration significative de ses accès.

Au niveau de la dalle Bonaparte, les travaux de requalification ont démarré pour reprendre la structure, l'étanchéité et opérer une végétalisation significative du site.

Les espaces publics sur le secteur Kellermann-Augereau ont bénéficié d'une transformation significative pour cette première année de travaux. Une nouvelle voie a créé une connexion entre les axes existants, un nouvel éclairage a été réalisé, et la création de bulles végétales sur le parvis a permis une désimperméabilisation importante du secteur ainsi que la plantation de 19 arbres et 14 cépées.

L'avenue Kellermann a été réaménagée avec des stationnements publics, l'implantation de nouveaux points d'apport volontaire, la mise en place d'un nouvel éclairage et le confortement des arbres existants. Ces aménagements sont accompagnés d'une reconfiguration des espaces privés de Tarn Habitat, allant jusqu'à une privatisation des parkings et jardins en pieds de plusieurs immeubles.

En parallèle la participation des habitants a été sollicitée pour un chantier participatif visant la création de mobilier, réalisé sur cinq jours avec les enfants et adolescents, pour venir compléter les futurs aménagements extérieurs.



Fin 2025, le comité d'engagement ANRU a validé des opérations supplémentaires : la déconstruction d'un immeuble situé au 38-40 Kellermann, et la résidentialisation du 4-10 Augereau. Les fonciers libérés sur le secteur Kellermann-Augereau devront permettre la réalisation de nouveaux logements en accession à la propriété pour participer à une nouvelle mixité sociale sur le quartier.

Un nouveau cœur de quartier Lapanouse à Albi

Le quartier de Lapanouse à Albi, quartier politique de la ville, a fait l'objet de nouveaux aménagements durant l'année 2025. Les grands objectifs du projet étaient les suivants :

- créer un cœur de quartier convivial et apaisé ;
- végétaliser des espaces très minéralisés ;
- créer des îlots de fraîcheur au cœur du quartier ;
- améliorer les conditions de déplacement des piétons et cyclistes au sein du quartier ;
- mettre en visibilité le linéaire commercial.

Les travaux se sont déroulés d'avril à décembre 2025, et ont consisté à :

- » la création d'un parking paysager de 44 places ;
- » l'aménagement de la place de la Marne avec notamment l'installation de mobilier urbain ;
- » la requalification du square Abrial avec une végétalisation conséquente ;
- » la création d'une nouvelle aire de jeux sur le quartier ;
- » la reprise de l'éclairage public sur le périmètre des travaux.

Le budget global de l'opération s'élève à 1,5 million d'euros (CLECT Ville d'Albi). Ce projet a bénéficié d'une subvention de 233 000 € de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.



Proposer et mettre en œuvre une politique de l'habitat diversifiée et équilibrée

Le programme local de l'habitat (PLH) 2025-2030 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été approuvé le 11 février 2025. Le PLH est un outil de programmation et de planification qui formalise les politiques de l'habitat de l'Agglomération pour une durée de six ans. Les enjeux issus du diagnostic du PLH ont permis d'affirmer cinq grandes orientations stratégiques qui sont ensuite déclinées en 26 fiches actions opérationnelles.

ACCOMPAGNER L'ADAPTATION, LA RÉNOVATION ET LA RÉHABILITATION DU PARC EXISTANT

La mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' (2025-2027)

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a contractualisé avec l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) pour mettre en place un pacte territorial France Rénov' sur le territoire. Ce dispositif a pour objectif de massifier la rénovation des logements, simplifier le parcours des usagers et uniformiser le dispositif France Rénov'. L'Agglomération a contractualisé pour :

- » le volet 1 : dynamique territoriale, réalisé en régie par le service politiques de l'habitat ;
- » le volet 2 : conseil, information et orientations, délégué à l'agence départementale d'information pour le logement (ADIL) du Tarn.

Concernant le volet 1, l'Agglomération a réalisé en 2025 :

- » deux soirées de la thermographie (à Albi et Castelnau-de-Lévis), regroupant une vingtaine de personnes ;
- » le salon Habitarn.

Pour le volet 2, la mission d'information et de conseil a été déléguée à l'ADIL du Tarn. Ainsi, en 2025, 565 ménages ont été renseignés sur des questions liées à la rénovation énergétique, 78 pour des conseils techniques, 63 pour de l'investissement locatif et 202 ménages pour des questions liées à l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap.

Le permis de louer mis en place depuis 2022 sur une partie du centre-ville d'Albi

Le permis de louer est un dispositif qui permet de répondre à plusieurs enjeux :

- » assurer un logement décent et sécurisé aux locataires ;
- » lutter contre les marchands de sommeil ;
- » améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire ;
- » valoriser les propriétaires qui entretiennent leur bien ;
- » créer un outil de repérage et d'observation permettant d'avoir une meilleure connaissance de la qualité des logements mis en location.

Par délibération, l'Agglomération a étendu le périmètre d'application depuis le 1^{er} juin 2025 et a prolongé le dispositif jusqu'en septembre 2026.

En 2025, 806 demandes de permis de louer ont été déposées (dont 755 dossiers complets). 607 autorisations ont été délivrées dont :

- 294 autorisations, soit 48 %
- 103 renouvellements sans visite, soit 17 %
- 175 autorisations avec réserves, soit 29 %
- 35 refus, soit 6 %

La poursuite du volet Habitat du dispositif Action cœur de ville d'Albi

Le gouvernement a prorogé le dispositif Action cœur de ville sur la période 2023-2026, via un avenant à la convention, permettant à 234 villes, dont la ville d'Albi, de renforcer la dynamisation et l'attractivité de leur centre-ville. Le périmètre a également été modifié, intégrant les trois entrées de ville : avenue François Verdier, allée du Lude et avenue Albert Thomas.

Pour la phase 1 du dispositif (2018-2022), huit opérations ont été financées par Action Logement, pour un total de 105 logements créés. Toutes les opérations ont été livrées.

Pour la phase 2 du dispositif (2023-2026), quatre opérations ont été financées par Action Logement, pour un total de 172 logements. Quatre autres projets sont en cours de montage.

ASSURER À TOUS L'ACCÈS À UN HABITAT ABORDABLE ET DIVERSIFIÉ, PERMETTANT UN MEILLEUR ÉQUILIBRE TERRITORIAL

Développer le parc social public

Pour faciliter la réalisation d'une offre nouvelle de logement, l'Agglomération apporte son soutien à la réalisation de logements sociaux. Le règlement d'intervention relatif au financement des logements sociaux a été modifié depuis le 1^{er} janvier 2025. Les évolutions portent sur la mise en place de subventions complémentaires : subventions pour la réhabilitation des logements communaux conventionnés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et mise en place de bonifications financières pour les grands logements, les opérations vertueuses sur le plan écologique et les opérations produites dans les communes soumises à la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU).

En 2025, huit opérations ont bénéficié de subventions de l'Agglomération pour un montant total de 594 000€ :

- » 4 opérations pour de la production neuve, soit 135 logements ;
- » 4 logements réhabilités dans l'ancien.

En contrepartie, l'Agglomération a mis en place un droit de réservation de 10 % des logements des opérations financées. Ainsi, pour les opérations financées en 2025, l'Agglomération bénéficie d'un contingent réservataire de 12 logements.

Également, depuis le 1^{er} juillet 2025, l'Agglomération garantit les emprunts contractés par les bailleurs sociaux à hauteur de 50 % pour la production et la rénovation des logements locatifs sociaux. En contrepartie, l'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation de 10 % des logements des opérations garanties.

Développer le parc social privé

Depuis le 1^{er} juillet 2025, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a mis en place des subventions pour les propriétaires bailleurs qui réalisent des travaux de rénovation énergétique, des travaux de réhabilitation de logements dégradés ou des travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap, en complément des aides de l'ANAH et du dispositif Loc'Avantages.

La subvention mise en place permet de compenser une partie du déficit engendré par le plafonnement des loyers fixés par l'ANAH.

Une prime complémentaire de 1 000 € est également versée aux propriétaires bailleurs qui ont recours à l'intermédiation locative.

Soutenir l'accession à la propriété : Ma Prime 1^{re} Clef

Pour soutenir les primo-accédants dans leur projet d'accession à la propriété sur les 16 communes du territoire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2025, Ma Prime 1^{re} Clef, dispositif qui vient en remplacement du Prêt 1^{re} Clef en Albigeois.

Ma Prime 1^{re} Clef est une subvention de 5 000€ à laquelle s'ajoute une bonification de 1 000 € par enfant de 0 à 16 ans (maximum trois enfants).

En 2025, 112 demandes de subventions éligibles ont été reçues, ce qui représente 648 000 € de subventions. 55 % des demandes concernent l'acquisition de logements anciens avec travaux, 42 % la construction d'un logement neuf et 3 % l'acquisition d'un logement social.

85 % des ménages bénéficiaires vivent déjà dans l'Agglomération et 69 % étaient locataires du parc privé.

CONSTRUIRE DES RÉPONSES ADAPTÉES POUR LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

La création de l'aire de grands passages des gens du voyage

En mai 2023, les intercommunalités du Tarn nord ont créé le syndicat mixte grands passages Tarn nord (SMIXGPTN). Celui-ci a pour vocation de créer, d'aménager et d'assurer la gestion et l'entretien d'une aire pérenne dédiée aux grands passages des gens du voyage pour le secteur Nord du département.

L'aire de grands passages créée par le SMIX, est située sur la commune de Montans et peut accueillir jusqu'à 250 caravanes. Les travaux ont été réalisés et l'aire est opérationnelle depuis le 1^{er} mai 2025. Trois groupes de grands passages ont été accueillis pour l'année 2025.

Piloter les aménagements urbains structurants

La communauté d'agglomération de l'Albigeois pilote, en étroite collaboration avec les communes, les travaux d'investissement voirie, d'espaces publics, et les aménagements urbains sur le territoire. Elle assure aussi le suivi des travaux sur les infrastructures structurantes du territoire.

La préservation de l'environnement et l'apport de végétation et verdissement sont au cœur des réflexions menées dans la mise en place des programmations de ces aménagements, de façon à s'inscrire dans une démarche durable de transition écologique.



Les opérations réalisées sur l'ensemble du territoire en 2025

En 2025, 204 opérations ont été engagées pour un montant total de 15,9 millions d'euros, soit 21,5 % de plus qu'en 2024, réparti de la façon suivante :

Les principaux aménagements

Commune	Nombre d'opérations de voirie	Les principaux aménagements
Albi	~100 dont 20 dossiers à l'étude	<u>Études</u> : Avenue Général de Gaulle, rues du Docteur Honoré Cuq et des Agriculteurs + ouvrage d'art, place du Castelvieu, place Saint-Antoine, avenues Colonel Teyssier, du Docteur Bompunt, Robert Schumann, allée et impasse de la Piscine, rue du Colonel Vasseur, place Sainte-Claire/rues Timbal-Augustin Malroux- Mariès, abords du Palais de Justice, chemin de la Bane/chemin de Saint-Amarand Haut, rue de Finlande, place-chemin de Peyret <u>Aménagements et voirie</u> : Pont-Vieux, place du Griffoul, rue de la Souque, impasse du Boutge, places Henri de Gorsse et du Calvaire, rue du Castelvieu, boulevard Andrieu, avenue de Gérone, impasse de la Marinié, rues de Lévizac, Francisco Goya, RD100, Général Berthier, de la Visitation, Lamotte, Mas de Blanc, Petit chemin de Broucouniès <u>Plan trottoirs</u> : avenue François Verdier, pont de Séoux/rue de Bourdès, rues Jean-François Millet, de l'Aviateur, Gaston Bouteille, Commandant Blanché, de la Crouzille, route de la Drèche, rue de la Berchère, boulevard Général Sibille, rues du Garric, des Bergeronnettes, de Malsang, avenue de l'Europe / place de la Renaudié, rue Philippe Lebon, rue François Cevet, avenue de Lattre de Tassigny <u>Aménagements de proximité / aménagements sécuritaires</u> : place de Verdun, côte de l'Abattoir, square Rayssac, rue Puech Berenguier, parc de Pratgrausals, rue des Acacias/stade Mazicou, de la Madeleine, Salvan de Saliès, place du Château, rue Séré de Rivières, route Vieille de Graulhet, rue du Tendat, carrefour rue de Cantepau/rue Fabre d'Eglantine, rues des Trois Tarn, du Verbial, de Canavières/Chemin du Pastel, du Roc, Parayre, avenue Georges Clémenceau, de Gardès, des Pavillons, des Carmélites, impasse Croix Blanche, rue des trois Buissons, boulevard Montebello, rues Magritte, Pierre Gilles, route de Cordes, chemin de Flad, impasse Brasseur <u>Désimperméabilisation des sols et renaturation</u> : rues Gaspard Monge, Abbé Grégoire, Pilâtre de Rozier, boulevard Général Sibille, avenues de Gérone, Maréchal Joffre, place Charles Gounot, Trémie Jean-Jaurès, rue Salvan de Saliès <u>Cours d'écoles</u> : Viscose, Claude Nougaro, Saint-Exupéry, Mazicou, Curveillère, Lapérouse, Herriot, Salvan de Saliès
Arthès	7	<u>Études</u> : intersection RD70 et RD97, lotissement la Sérigné <u>Réalisations</u> : avenue de Lescure, rue des Maraîchers, route de la Foun del Bayle, route de la Longagne, avenue André Billoux
Cambon d'Albi	7	<u>Études</u> : ouvrages d'art (côte de la Borie et côte de Sottes), rue Marcel Pagnol <u>Réalisations</u> : route du Lézert, côte de Sottes, ouvrage d'art côte de la Borie sur Planquetorte, ouvrage d'art côte de Sottes sur Infernats
Carlus	5	<u>Études</u> : centre-bourg, route de Rouffiac, chemin de Linas, plateau ralentisseur RD84 <u>Réalisation</u> : route de Terssac
Castelnau de Lévis	6	<u>Études</u> : route de Marssac – RD18, puech Armand, chemin de France <u>Réalisations</u> : chemin de Fonfrège (phase 1 – phase 3), rue du Tarn
Cunac	5	<u>Études</u> : Place de la Mairie <u>Réalisations</u> : chemin des Pins, rue des Templiers – carrefour de la Commanderie et des Hospitaliers, route d'Albi, allée des Sittelles
Dénat	2	<u>Réalisations</u> : chemin de la Teulière, chemin des Ormeaux
Fréjairolles	9	<u>Études</u> : Centre-bourg <u>Réalisations</u> : Route d'Albi, chemin de Pomié, chemin de Pourrou (tranche 1 – tranche 2), lotissement la Grimalié, rue du Village Haut, trottoirs RD81, route de Mouziels-Teulet
Le Séquestre	3	<u>Études</u> : rue Alphonse Daudet <u>Réalisations</u> : chemin de Pendaries, impasse des Pountils

Lescure d'Albigois	8	<u>Études</u> : route de la Barrière, allée des fleurs, abords de la Tour Louise, chemin de Najac sous la voie <u>Réalisations</u> : place de l'Hôpital, route de la Barrière, rue des Jardiniers, impasse Louis de Funès
Marssac-sur-Tarn	9	<u>Réalisations</u> : rues des trois piliers et de la Gare, impasse Pierre et Marie Curie, rues Jean-Baptiste Charcot, de la Violette, Romain Rolland, Laennec, avenue d'Albi, rue Tonimarie
Puygouzon	13	<u>Études</u> : chemin de Mézard (tranche 1 – tranche 2), chemin de la Brugue <u>Réalisations</u> : avenue Pascal, chemin de Creyssens, côte d'Al Vigné, route de Fauch, chemin de la Vène, chemin de Bois Grand, impasse des Genêts, impasse Foun Dabal, chemin Saint Genieys, rue d'Al Causse
Rouffiac	3	<u>Réalisations</u> : route de la Siège, impasse de la mairie, passage des Cerisiers
Saint-Juéry	9	<u>Études</u> : place Emile Albet, route de Villefranche <u>Réalisations</u> : chemin de Saint-Antoine, rue Jean Ferrat, rue Henri de Toulouse Lautrec, côte du Groc, rue des Camélias, rue Puech Gaillard, Les Avalats/route vieille
Saliès	1	<u>Études</u> : centre bourg / rue Charles d'Aragon
Terssac	4	<u>Études</u> : rue de la Garance <u>Réalisations</u> : rue de la Mairie/centre-bourg, rue des écoles (tranche 1 – tranche 2)
Agglomération Voiries zones d'activités économiques	13	Albi : rues Philippe Lebon, Alain Colas, Evariste Galois, Louis Vicat, Jean-Henri Fabre, des Broucou-niès, chemin de Ranteil Cambon d'Albi : rue Marcel Dassault, impasse du Pigeonnier Saint-Juéry : rue Jean Mermoz Terssac : avenue des Martelles, chemin Jean Thomas (tranche 1 – tranche 2)
Total	204	



LE BUREAU D'ÉTUDES COORDINATION TRAVAUX

Le bureau d'études coordination travaux effectue la conception et la direction d'exécution des travaux d'aménagement et de réfection des voiries, des espaces publics et des aménagements urbains pour le compte des 16 communes. Il est mis à disposition de la Ville d'Albi pour les aménagements des parcelles privées éponymes. Les travaux réalisés comprennent également l'éclairage public et la coordination avec les gestionnaires des réseaux.

En 2025, le service a traité 203 dossiers de compétence Agglomération dont 37 en conception, et 43 opérations ont été traitées pour la Ville d'Albi dans le cadre de sa mise à disposition.

Concernant l'éclairage public, 177 opérations ont été réalisées notamment dans le cadre de la fin de résorption des luminaires au mercure.



4

PROMOUVOIR
UNE QUALITÉ DE VIE,
UNE AGGLOMÉRATION
ACCUEILLANTE ET
SOLIDAIRE

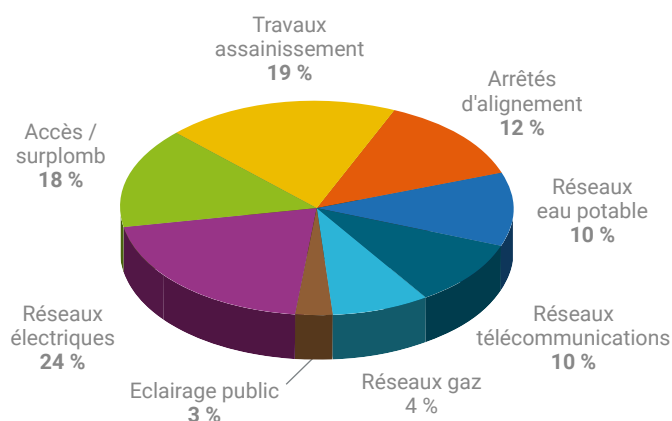
Veiller à une gestion partagée et apaisée de l'espace public

Pour le compte des communes et sous la responsabilité de chacun des maires concernés, la communauté d'agglomération de l'Albigeois assure depuis 2010 l'instruction des avis voirie et des autorisations de voirie relevant de la police de la conservation du domaine public sur l'ensemble du territoire, soit 750 km de patrimoine routier à gérer.

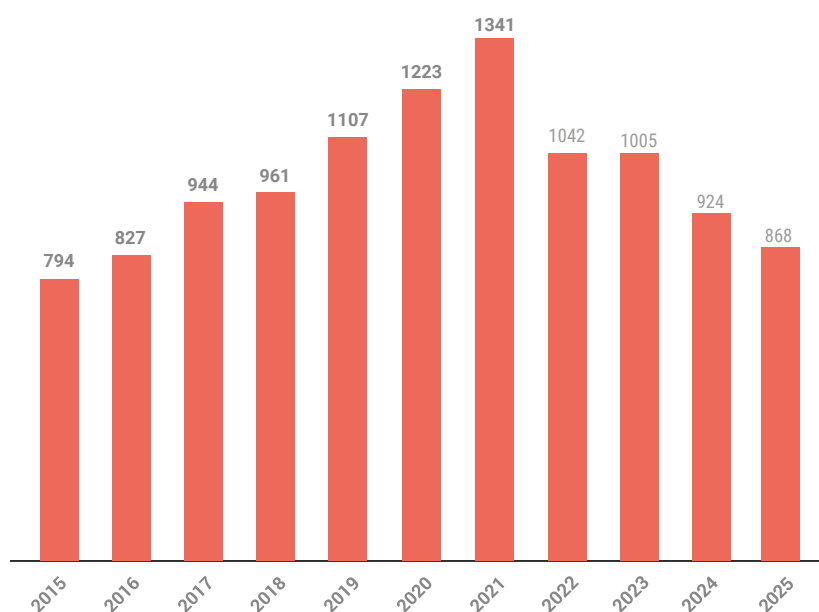
Les autorisations de voirie

En 2025, 868 autorisations de voirie ont été instruites. Ces autorisations concernent principalement les travaux des gestionnaires réseaux eau potable, assainissement, électricité et télécommunication.

Répartition des autorisations de voirie instruites en 2025



Les autorisations de voirie entre 2015 et 2025

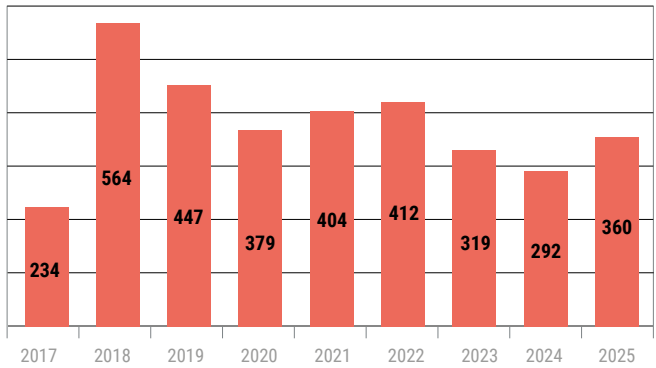


Les avis voirie

L'Agglomération est consultée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme créant ou modifiant un accès à une voie publique sur l'ensemble du territoire.

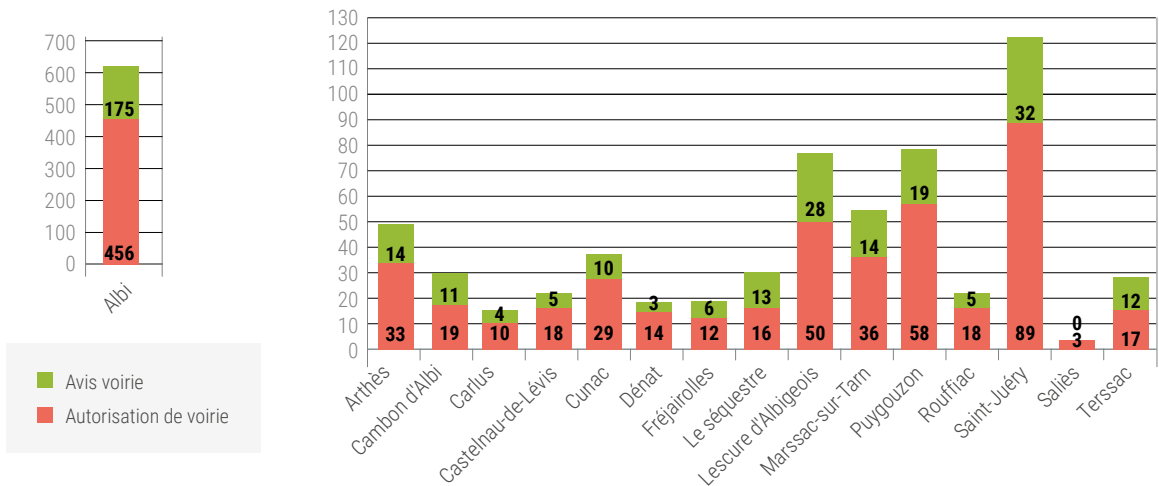
En 2025, 360 avis voirie ont été délivrés.

Évolution du nombre d'avis de voirie entre 2017 et 2025



Répartition des instructions par commune en 2025

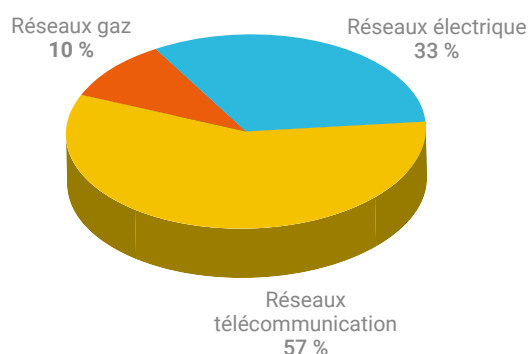
(autorisations et avis de voirie)



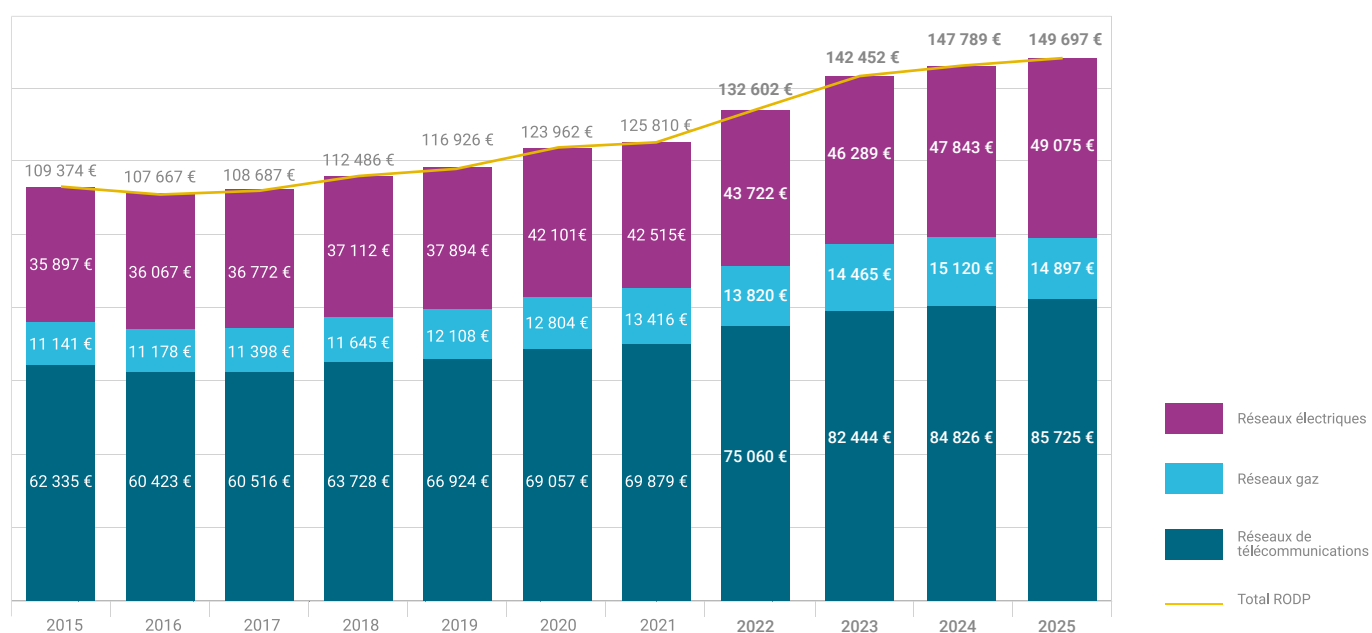
Les redevances d'occupation du domaine public (RODP)

Les réseaux et infrastructures de télécommunication (plusieurs opérateurs) représentent plus de la moitié du montant des redevances d'occupation du domaine public (57 % en 2025).

Répartition des redevances d'occupation du domaine public (RODP)



Évolution des redevances d'occupation du domaine public (RODP) perçues entre 2015 et 2025



Gérer les voiries communautaires

La communauté d'agglomération de l'Albigeois assure la gestion et l'entretien du domaine public en matière de voirie et de signalisation, soit 749 km de patrimoine routier, 980 km d'accotements, 546 km de trottoirs et 910 km de fossés.

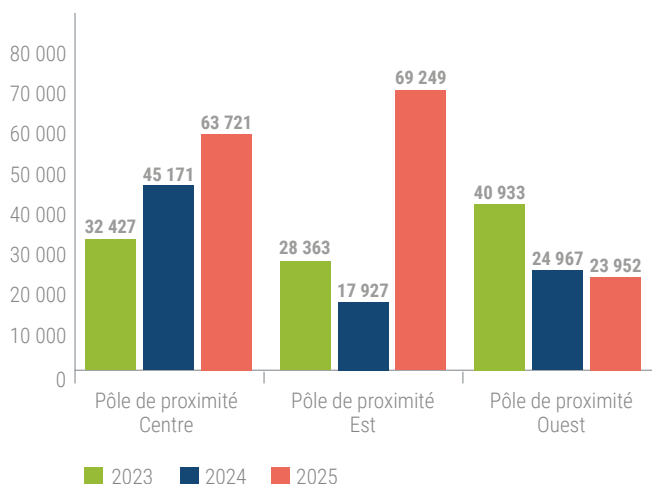
La gestion des revêtements

L'entretien des revêtements représente 377 interventions réalisées en interne sur l'ensemble du territoire de l'agglomération allant du traitement de dégradations ponctuelles (nids de poule) à la réfection complète de la bande de roulement de chemins en enduit superficiel.

Chiffres clés

- » 19 chaussées/trottoirs traités en réfection complète (totalité de la bande de roulement)
- » 98 chaussées/trottoirs traités en réfection ponctuelle
- » 13,5 km de fissures de chaussées traités
- » 30 tonnes d'enrobé projeté utilisés
- » 1 137 m² d'enrobé à chaud réalisés
- » 260 actions de traitement de nids de poules nécessitant 115 tonnes d'enrobé à froid
- » 156 922 m² d'enduits superficiels réalisés
- » 1 195 tonnes de granulats utilisées
- » 1 050 tonnes de grave émulsion utilisées
- » 170 tonnes d'émulsion de bitume répandues

Surfaces d'enduits superficiels réalisés en m²/an



En complément des opérations réalisées en interne, l'Agglomération a fait réaliser par des entreprises locales des travaux d'entretien des revêtements pour un montant de 116 100 €.

La maçonnerie urbaine

Il s'agit de l'entretien des ouvrages de voirie et du mobilier urbain.

Chiffres clés

- » 669 interventions réalisées en interne
- » 1007 potelets, barrières, arceaux vélos, corbeilles, bancs posés (entretien)
- » 11 100 € d'entretien externalisé

L'activité lamier

La communauté d'agglomération de l'Albigeois maintient les voies du territoire au gabarit routier (hauteur 6 m) grâce à l'activité lamier, de décembre à avril.

En 2025, 1 200 m³ de branches ont été évacués pour un montant de 15 600 € et 31 voies ont été mises au gabarit routier.

L'aspiration de feuilles

Chaque année, les feuilles sont aspirées dans les fossés du territoire. Pour cette activité, un équipement est loué pendant deux mois (janvier et février) pour un montant de 14 280 €. En 2025, environ 18,75 tonnes de feuilles ont été aspirées.

MANIFESTATIONS DES AGRICULTEURS

Entre le 5 décembre 2025 et le 3 février 2026, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est intervenue à 35 reprises pour évacuer les dépôts des agriculteurs, soit 395 heures de travail réparties sur 18 jours et 146 camions de déchets évacués. Au total, 600 tonnes de déchets ont été évacuées et traitées. Pour chaque intervention, 4 à 10 agents ont été mobilisés, 1 pelle, 3 camions à 2 pelles et 8 camions au moins pour chaque intervention.

La signalisation horizontale des quartiers albigeois, Madeleine, Renaudié/Viscose, Piscine/Le Gô, a fait l'objet d'une réfection complète en 2025. Différentes actions ponctuelles (modification de condition de circulation, mise en sécurité...) ont été également réalisées sur l'ensemble de l'agglomération.

Chiffres clés

- » 10 500 m² de produits de marquage appliqués sur Albi
- » 11 605 m² de produits de marquage appliqués en externe sur l'ensemble du territoire
- » 1 627 interventions d'entretien de la signalisation verticale réalisées en interne
- » 138 600 € de travaux d'entretien réalisés par les entreprises

La gestion de la signalisation routière

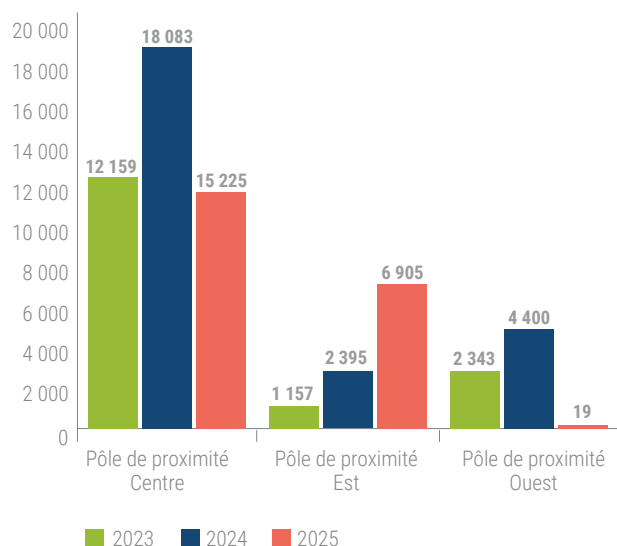
Les actions d'entretien de la signalisation horizontale et verticale sont réalisées dans le cadre d'un planning pluriannuel. L'entretien de la signalisation horizontale de l'ensemble du territoire est réalisé en 3 ans.

La rotation mise en place permet de traiter tous les trois ans une même zone, ce qui correspond à la limite de performance des produits de marquage appliqués.

Sur les axes majeurs, l'entretien est réalisé tous les deux ans.

En 2025, la réfection complète de la signalisation horizontale a été réalisée sur les communes de Saint-Juéry et Lescure d'Albigeois. Ces deux communes ayant allongé d'un an l'intervalle d'entretien.

Surfaces de produits de marquage appliqués en m²/an



Instruire les autorisations d'urbanisme

L'Agglomération assure, pour le compte des 16 communes membres, l'instruction réglementaire des autorisations d'urbanisme. À ce titre, elle instruit les permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables (DP) sous toutes leurs formes ainsi que les certificats d'urbanisme. Elle assure également les missions de conseil et d'expertise en amont des dépôts.

Certaines autorisations continuent toutefois d'être instruites directement par les communes, en dehors du SCADS, notamment les certificats d'urbanisme d'information (CUa) et certaines déclarations préalables dites simples.

Chiffres clés

En 2025, 5 689 dossiers ont été déposés sur le territoire du Grand Albigeois, dont :

- » 1 463 dossiers instruits par l'Agglomération, soit 25,7 % du total ;
- » 4 226 dossiers instruits par les communes, soit 74,3 %.

Cette répartition confirme le rôle central de l'Agglomération sur les actes les plus complexes, tout en maintenant une gestion de proximité pour les procédures simples au niveau communal.

Une répartition marquée par le poids des déclarations préalables

Les déclarations préalables constituent la part la plus importante de l'activité avec :

- » 644 DP construction ;
- » 68 DP maisons individuelles ;
- » 21 DP aménagement.

Les certificats d'urbanisme (CU) représentent également un volume significatif avec :

- » 2036 CUa instruits par les communes ;
- » 215 Cub (certificats d'urbanisme opérationnels) instruits par l'Agglomération ;

Au niveau de l'Agglomération, l'activité se structure notamment autour de :

- » 625 déclarations préalables ;
- » 272 permis de construire ;

- » 292 permis de construire maison individuelle ;
- » ainsi que divers actes liés à l'aménagement, aux divisions foncières et aux autorisations spécifiques.

Ces données traduisent une activité toujours dynamique, portée en grande partie par les projets de petite et moyenne envergure.

Une dématérialisation désormais bien installée

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme poursuit sa progression et représente désormais une part significative des dépôts. 59 % en 2025 par rapport à 50 % en 2024 et 45 % en 2023. Cette évolution contribue à améliorer les délais de traitement, fluidifier les échanges avec les pétitionnaires et sécuriser les procédures d'instruction.

Modernisation des outils : un nouveau logiciel en préparation

Dans une logique d'amélioration et après plusieurs mois de travail autour d'un cahier des charges exigeant, un nouveau logiciel métier sera déployé au début du 2^e semestre 2026. Ce nouvel outil permettra notamment :

- » une meilleure intégration avec les plateformes nationales ;
- » un suivi plus performant des dossiers ;
- » une optimisation des échanges avec les communes et les pétitionnaires.

UN PARTENARIAT CONSOLIDÉ AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, l'Agglomération a poursuivi son intervention en 2025. À ce titre, 58 dossiers ont été confiés au service pour instruction. Cette collaboration participe à une mutualisation efficace des moyens et des compétences à une échelle élargie.

Favoriser le vivre ensemble

La communauté d'agglomération de l'Albigeois assure le pilotage du contrat de ville de l'Albigeois.

À ce titre, elle dispose de moyens et d'une ingénierie lui permettant :

- › d'assurer la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville en lien étroit avec les partenaires (État, Ville d'Albi, Région Occitanie, Département du Tarn, Tarn Habitat, CAF et CPAM du Tarn, service public de l'emploi, chambres consulaires, etc.) et les habitants ;
- › d'animer le réseau d'acteurs locaux pour favoriser les dynamiques collaboratives et la mise en relation entre les institutions de la politique de la ville (services de l'État, municipaux et communautaires, départementaux, bailleurs sociaux, etc.) et les structures de proximité sur le territoire ;
- › d'accompagner les dynamiques locales, projets et actions de proximité dans les quartiers prioritaires ;
- › de favoriser la participation des habitants et l'accompagnement des trois conseils citoyens.



Les indicateurs 2025 du contrat de ville de l'Albigeois

En 2025, le coût total des actions déployées sur l'Albigeois dans le cadre du contrat de ville est de 1,6 million d'euros pour l'année 2025.

37 actions ont été financées dans le cadre de cette programmation, dont

- › 7 actions dans le secteur de l'emploi et du développement économique,
- › 5 actions aux sports,
- › 4 actions dans le secteur de la parentalité ;
- › 4 actions culturelles ;
- › 3 actions liées au domaine de la santé ;
- › 3 actions dans les secteurs du cadre de vie et des transitions ;
- › 3 actions en médiation sociale ;
- › 2 actions en jeunesse ;
- › 2 actions liées à la citoyenneté ;
- › 1 action en accompagnement éducatif ;
- › 1 action liée à la participation des habitants ;
- › 2 actions en ingénierie.

Chiffres clés

- » 24 opérateurs sont intervenus dans les quartiers prioritaires au travers du contrat de ville : 20 associations, 3 acteurs publics et 1 entreprise (SCOP)
- » 37 projets financés
- » 19 conseillers citoyens actifs

Accompagner les publics éloignés de l'emploi

Afin de faciliter l'insertion professionnelle des plus éloignés de l'emploi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a poursuivi en 2025, ses actions à visée d'insertion, notamment son programme local d'accompagnement global professionnel.

Chiffres clés

- » 131 personnes ont bénéficié du programme local accompagnement global professionnel ;
- » 9 commissions partenariales se sont tenues, réunissant l'Agglomération, le Département du Tarn, France Travail, la Mission Locale, le CCAS de la Ville d'Albi ;
- » 39 ateliers au bénéfice des personnes en parcours d'insertion (découverte du numérique, recherches métiers, préparation à l'entretien d'embauche, initiation au code de la route) ;
- » 5 animations du réseau des acteurs de l'emploi au travers des petits-déjeuners des conseillers insertion et emploi de l'Albigeois.

Parmi les 131 personnes accompagnées, 68,7 % sont des hommes et 31,3 % des femmes (contre 20 % en 2024). Ces personnes résident en grande majorité à Albi, 45 % en quartier prioritaire politique de la ville. Quatre bénéficiaires résident dans les communes de Lescure d'Albigeois, Terssac et Saint-Juéry.

Les bénéficiaires se déplacent à vélo (34 %), en bus (24 %) ou en voiture (24 %). 36 % d'entre eux disposent du permis B.

56 bénéficiaires se sont présentés spontanément. Les prescripteurs sont les structures d'insertion par l'activité économique (37 prescriptions), les centres sociaux d'Albi, la mission jeunes Tarn Nord, la maison des femmes et France travail.

Les accompagnements mis en œuvre

Les bénéficiaires signent un contrat les engageant à être impliqués tout au long du parcours. Dans la réalité, la mise en œuvre des accompagnements est très variable : pour certains d'entre eux chaque étape se révèle fructueuse et génère des progrès significatifs. Pour d'autres, l'accompagnement repose sur un grand nombre de rendez-vous manqués, voire d'abandons parfois suivis de retours.

Les accompagnements suivants ont pu être mis en œuvre :

- » travail sur le projet professionnel, l'exploration de métiers ;
- » corriger sa posture, reprendre confiance en soi ;
- » appui à la recherche d'emploi ;
- » réalisation de stages d'immersion en entreprise ;
- » formations courtes ou plus longues ;
- » réalisation de missions d'intérim ;
- » orientation vers un CDI en structure d'insertion par l'activité économique ;
- » entretiens psychosociologiques avec l'association Entr'Autres ;
- » ateliers code de la route, formation permis de conduire, ateliers vélo ;
- » cours de français langue étrangère ;
- » accompagnement aux formalités administratives, orientation vers un accompagnement social (accès au logement, etc.).

Treize personnes ont pu bénéficier de contrats saisonniers réalisés au sein des services techniques de l'Agglomération d'une semaine à plusieurs mois pour un total de 26 mois (cumulés).

Les sorties du dispositif

75 sorties en cours d'année dont 36 positivement

Sorties « positives »	Grand Albigeois	Dont quartiers politique de la Ville Albi
CDI, CDD +6 mois	12	2 (16 %)
Intérim réguliers, CDD -6 mois	15	12 (80 %)
Formation professionnelle / qualifiante	6	2
Création d'entreprise	3	1

Sorties « autres »	Grand Albigeois	Dont quartiers politique de la Ville Albi
Abandon	8	3
Déménagement	3	3
Santé	2	1
Titres de séjour	1	

La prospection des entreprises publiques et privées

En 2025, 114 entreprises ont été approchées par l'Agglomération. Les domaines représentés sont ceux des commerces, de l'industrie dont agro-alimentaire, de l'intérim, services à la personne, bâtiment, hôtel restauration, transports, sécurité.

Ces démarches proactives permettent de mieux informer les bénéficiaires de perspectives d'emploi ou d'accueil en stage et des modalités de candidature à privilégier pour chacune des entreprises concernées.

Le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique

Afin de soutenir les acteurs de l'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées, deux actions nouvelles ont été mises en œuvre en 2025 :

- le financement de prestations de conseil en stratégie de développement économique à l'attention des quatre structures porteuses de chantiers d'insertion (publics les plus éloignés de l'emploi), afin d'identifier les marges de manœuvre leur permettant de gagner en indépendance financière ;
- la valorisation de l'ensemble des huit structures de l'insertion par l'activité économique et des deux entreprises adaptées présentes sur le territoire via les canaux de communication de l'Agglomération (site internet, magazine, presse, etc.).



Favoriser l'accompagnement des tout-petits

Autorités organisatrices de la petite enfance, les communes ont transféré la compétence "relais petite enfance" à l'Agglomération. Le relais petite enfance est un lieu d'information et de rencontres au service des parents et des professionnels de l'accueil individuel de la petite enfance. Ce service public communautaire est animé par une équipe d'animatrices au service des familles et des assistantes maternelles et des gardes à domicile, en recherche d'informations.

État des lieux de l'offre d'accueil au domicile des assistantes maternelles agréées sur le territoire de l'agglomération

La baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire avec notamment des départs importants à la retraite est amorcée. Ce constat suit la tendance nationale. Après une baisse de 12 % observée entre 2022 et 2023, on note une décélération du phénomène entre 2023 et 2025 (-5 % d'assistantes maternelles actives) concomitante au plan d'aide à l'accueil individuel lancé en 2023.

Le nombre de nouveaux agréments (sept) sur l'année est le même qu'en 2024. Une de ces nouvelles professionnelles exerce en maison d'assistants maternels (MAM).

En décembre 2025, l'offre d'accueil individuel au domicile des assistantes maternelles agréées représente 442 places d'accueil théoriques.



Évolution du nombre d'assistantes maternelles en activité

Source PMI

COMMUNES	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Albi	89	81	76	65	61	56
Arthès	7	7	6	5	8	7
Cambon d'Albi	7	4	4	2	3	3
Carlus	2	2	3	3	3	3
Castelnau-de-Lévis	3	3	3	4	2	3
Cunac	5	5	5	5	4	3
Dénat	4	3	3	3	3	3
Fréjairolles	2	2	2	2	2	5
Lescure d'Albigeois	17	19	19	17	17	15
Le Séquestre	8	6	7	6	7	7
Marssac-sur-Tarn	17	16	17	16	14	13
Puygouzon	5	6	6	8	7	7
Rouffiac	1	1	2	1	1	1
Saint-Juéry	16	14	14	13	8	5
Saliès	3	2	2	2	2	0
Terssac	3	3	2	2	2	2
Total	189	174	171	154	144	132

La baisse de la demande d'accueil observée sur le service à la rentrée 2024 se confirme en septembre 2025 avec des places d'accueil disponibles chez les assistantes maternelles (environ 12 %). Les facteurs pouvant expliquer cette baisse : la démultiplication des portes d'entrée pour les familles en recherche d'un mode de garde, l'évolution des pratiques familiales (temps partiel, rapprochement familial, télétravail), le coût de la garde ou encore la baisse des taux de la natalité.

Le soutien à l'exercice du métier

Les mesures amorcées en 2023 dans le cadre de la convention territoriale globale signée en décembre 2022 pour consolider et promouvoir le métier ont été maintenues :

- la troisième édition du forum professionnel autour du métier d'assistant maternel, le 29 novembre 2025, a proposé, en plus de stands d'information autour du métier, des ateliers thématiques à destination des professionnelles en exercice. Le public a répondu présent avec une cinquantaine de participants dont 33 assistantes maternelles du territoire.
- l'aide de l'Agglomération pour l'installation, le maintien et le développement de l'activité des assistantes maternelles a été octroyée, en 2025, à 20 professionnelles. Cette aide vient en complément des aides de la CAF et soutient l'achat de matériel de puériculture adapté.
- les maisons d'assistants maternels du territoire bénéficient d'une aide au loyer également mise en place par l'Agglomération. Les trois maisons d'assistants maternels en activité sur le territoire en ont bénéficié en 2025.

Des temps d'animation pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent

En 2025, les temps de rencontres et d'animations pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent ont été proposés dans neuf communes de l'agglomération. Le nombre des animations ainsi que leur diversité ont été maintenus par rapport à celui de 2024. En complément de ces propositions récurrentes, des sorties ponctuelles (parcs du territoire, parc animalier, aérodrome) ainsi que trois spectacles ont également été proposés sur l'année.

En 2025, 79 assistantes maternelles ont régulièrement participé à ces rencontres, soit près de 60 % des assistantes maternelles actives. 271 enfants ont pu bénéficier de ces temps.

Avec les temps de rencontre destinés aux professionnelles (réunions de rentrée, réunions thématiques, groupes de travail), ce sont 113 assistantes maternelles qui ont participé aux activités proposées par le Relais petite enfance sur l'année, soit plus de 85 % des assistantes maternelles actives du territoire. Elles étaient 68 % en 2023.

L'APPUI DE L'AGGLOMÉRATION AUX PROJETS DES COMMUNES EN MATIÈRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

La communauté d'agglomération de l'Albigeois soutient les communes membres dans leurs actions à l'attention des familles et des enfants, grâce à l'animation de la convention territoriale globale (CTG) 2022-2025, prolongée par avenant jusqu'en 2026. Dans ce cadre, plusieurs projets ont été menés en 2025, conformément aux orientations de la CTG visant la consolidation, l'adaptation et la qualité de l'offre d'accueil.

- » L'animation du plan de soutien à l'accueil individuel sur le volet relatif aux maisons d'assistants maternels (MAM). Le fonds de concours dédié aux MAM voté par le conseil communautaire en septembre 2023 a favorisé le développement de cinq nouveaux projets sur cinq communes du territoire. La première a ouvert ses portes en septembre 2025, les quatre autres doivent ouvrir en 2026 et 2027.
- » Une charte des MAM a été adoptée en décembre 2025. Elle a été élaborée de façon concertée avec les communes porteuses de projet. Elle

fixe un certain nombre d'attendus relatifs aux accueils et organise les relations entre l'association qui porte chaque MAM, la commune qui l'accueille et l'Agglomération.

- » sur le volet de l'accueil collectif en crèche, l'Agglomération a également mis en place en avril 2025 un fonds de concours pour soutenir les communes qui s'engagent dans la construction de nouvelles crèches, ou dans leur reconstruction, sous réserve d'une augmentation de 10 % de leur capacité d'accueil.
- » En complément de l'aide à l'investissement à l'attention des communes et au regard des fortes tensions observées alors quant à l'accès à une place en crèche, l'Agglomération a décidé le soutien au fonctionnement de 36 nouvelles places orientées vers les parents exerçant dans des métiers en tension. Ce dispositif est à activer selon les projets présentés et l'analyse actualisée du rapport entre l'offre et la demande d'accueil sur le territoire.

Encourager et développer l'accès à la lecture publique

Les médiathèques du Grand Albigeois s'inscrivent dans les tendances actuelles constatées au niveau national avec une forte reprise de la fréquentation et des inscriptions et un usage croissant comme lieux de vie sociale. Leur évolution est le reflet des questionnements des bibliothécaires pour adapter les services, horaires, et collections mais également le contenu des actions culturelles afin de répondre aux nouveaux enjeux de la lecture publique et aux attentes des usagers. Une attention particulière est portée aux publics dits empêchés avec des propositions ciblées.

Les grandes tendances

- » Une augmentation constante du nombre d'inscrits depuis 2021 (+ 8 %).
- » La fréquentation des sites est également en progression. La médiathèque Pierre Amalric d'Albi enregistre à ce titre une augmentation importante de 22 % en 4 ans pour 205 282 usagers accueillis en 2025.
- » Une légère baisse de 1,4 % du nombre de transactions de prêts et retours des documents physiques est observée car les usagers plébiscitent d'autres pratiques comme :
 - les ressources numériques visionnables à distance : la plateforme toutapprendre propose de l'autoformation et de la presse en ligne, et Arte VOD

Chiffres en perspective

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de documents proposés (hors patrimoine) en exemplaires	235 720	230 100	219 194	218 841	212 655
Nombre d'inscrits	9 162	9 295	9 674	9 771	9 898
Nombre annuel de transactions (prêts, retours)	843 027	854 960	430 761 prêts + 431 595 retours = 862 356	422 761 prêts + 424 948 retours = 847 709	415 416 prêts + 415 438 retours = 830 854
Nombre annuel de réservations	77 495	75 731	74 871	75 747	74 681
Plateforme toutapprendre.com :					
- nombre d'inscrits	672	1 486	2 578	3 944	3 086
- durée totale de connexion (en h)	2 185 heures	2 559 heures	4 656 heures	9 040 heures	7 397 heures
Plateforme VOD :					
- nombre de téléchargements	2 985	3 321	5 259	7 490	8 215
Personnes fréquentant l'action culturelle (adhérentes ou non au réseau)	3 321	7 378	11 156	11 597	10 293

du visionnage de films. Cette dernière enregistre, de nouveau, une augmentation de sa fréquentation de presque 10 % entre 2025 et 2024 (175 % depuis 2021). Le catalogue de livres numériques s'enrichit pour atteindre 1327 titres ;

- les actions culturelles gratuites et diversifiées avec près d'une proposition par jour continuent d'attirer plus de 10 000 personnes (usagers mais aussi non usagers des médiathèques) ;
- La présence des médiathèques hors les murs s'étend pour toucher un public éloigné des équipements et des pratiques culturelles par des actions menées conjointement avec les maisons de quartiers, le CCAS et les centres sociaux, les centres de loisirs et autres structures de proximité.

Les grandes réalisations

Une offre de proximité étoffée par la mise en service d'un second médiabus

La réorganisation des dessertes de proximité s'appuyant sur une flotte composée depuis novembre 2025 de deux médiabus a permis d'accroître de 24h15 par semaine le service de lecture publique hors les murs sur le territoire de l'agglomération. Vingt permanences hebdomadaires de deux heures sont désormais assurées intégrant huit nouvelles communes du Grand Albigeois et deux nouveaux quartiers d'Albi.

Grâce à une extension mobile, le second véhicule offre une capacité d'accueil augmentée et un agencement intérieur adapté avec un service de médiation pour les pratiques numériques.

Il est équipé de panneaux solaires pour augmenter son autonomie, et limiter sa consommation énergétique et son empreinte carbone.

Des collections physiques plus attractives qui répondent davantage aux souhaits des usagers et des délais d'attente raccourcis

Les collections ont été rajeunies grâce à une attention portée à leur état matériel et à leur actualité. Leur circulation entre les différents sites du réseau a été renforcée pour permettre un meilleur renouvellement du choix proposé aux usagers. Certains fonds très plébiscités ont été élargis, comme les mangas pour les adultes et pour les enfants, tout en renforçant la présence de classiques. Le réseau a gagné en réactivité avec des commandes de nouveautés plus fréquentes et des délais d'attente des réservations plus courts pour les titres les plus demandés. Enfin, les demandes des usagers ont été largement prises en compte avec plus de 500 suggestions d'acquisition honorées.

Des propositions d'actions culturelles en lien avec des manifestations locales ou nationales

Parmi les temps forts, il faut souligner l'attrait du public pour *Les Nuits de la lecture* et la thématique semestrielle de l'imaginaire qui a séduit 1779 personnes à travers 66 actions.

La manifestation nationale *Partir en livre* autour du thème « Les animaux et nous » a attiré 433 personnes dont 348 parmi le jeune public.

Citons encore *Biblis en folie*, le vide-bibliothèque annuel, la *Nuit Pastel*, la *Fête de la Science*, le *Gloose Festival* et la programmation autour du numérique *L'IA et nous*.

LA NOUVELLE MÉDIATHÈQUE D'ALBI-CANTEPAU

Le rééquilibrage de l'offre sur le réseau et la modernisation des équipements de proximité se poursuivent avec la construction de la médiathèque d'Albi-Cantepau.

En septembre 2026, cette médiathèque ouvrira ses portes, proposant une superficie doublée pour l'accueil des publics avec près de 600 m², et des collections enrichies avec 20 000 documents empruntables. Plusieurs salles thématiques seront à la disposition des usagers (médiation numérique, ateliers créatifs, labo de langues, travaux de groupes) ainsi qu'un patio propice à la détente et à l'accueil d'animations culturelles.

Sa mise en service contribuera, sans nul doute, à dynamiser encore le réseau des médiathèques du Grand Albigeois.



Proposer à tous les publics des équipements aquatiques de proximité

Les équipements aquatiques sont des lieux incontournables. Ils accueillent différents types d'usagers : l'ensemble des écoles primaires, collèges, lycées, publics, ainsi que quatre clubs. Au-delà de proposer des espaces de détente et de fraîcheur, la priorité des équipements aquatiques est de développer le savoir-nager par le biais de la natation scolaire et de l'école de l'eau.

L'année 2025 a été marquée par le lancement des travaux de modernisation et d'extension des équipements aquatiques. Ces travaux ont débuté en octobre 2025. Ils concernent, pour Atlantis, la construction du bassin nordique et de ses locaux annexes (local rangement, chaufferie et vestiaire personnel), ainsi que la rénovation des espaces extérieurs existants (bassin ludique, pentagloss et pataugeoire). À Taranis, ils se composent de la rénovation de l'ensemble des bâtiments existants ainsi que de la construction de nouveaux locaux (chaufferie, vestiaire du personnel, vestiaire pour le public).

L'espace aquatique Atlantis

L'année 2025 enregistre une hausse des fréquentations (+ 7,13 %) et des recettes (+ 9 %).

À la suite de la fermeture temporaire de l'espace aquatique Taranis, l'espace aquatique Atlantis a dû revoir son fonctionnement pour augmenter ses créneaux à destination des scolaires dont la mise à disposition des lignes et des éducateurs est gratuite pour les établissements de l'agglomération.

Les fréquentations de l'espace aquatique Atlantis par secteurs d'activités

	2022	2023	2024	2025
Le loisir	119 670	120 409	124 878	132 179
La forme santé	35 854	54 423	56 280	60 917
L'éducatif	33 661	40 581	41 103	46 277
L'associatif	26 938	31 361	29 924	30 795
Total	215 583	246 774	252 185	270 168

Ces fréquentations ont généré des recettes en augmentation par rapport à 2024

	2022	2023	2024	2025
Le loisir	390 933 €	387 799 €	407 076 €	428 370 €
La forme santé	223 625 €	252 281 €	259 847 €	286 634 €
L'éducatif	93 837 €	99 617 €	106 113 €	117 372 €
Divers	19 153 €	22 615 €	18 172 €	29 632 €
Total	727 186 €	762 313 €	791 207 €	862 007 €

L'espace aquatique Taranis

Le lancement des travaux de rénovation de l'espace aquatique Taranis a nécessité une fermeture de l'établissement au 1^{er} septembre 2025, ce qui explique la baisse des fréquentations et recettes sur l'année.

Les fréquentations de l'espace aquatique Taranis par secteurs d'activités

	2022	2023	2024	2025
Le loisir	5 321	5 927	5 971	4 546
La forme santé	12 657	16 265	16 059	8 029
L'éducatif	2 609	2 637	2 913	1 513
L'associatif	877	1 022	936	483
Total	21 464	25 851	25 879	14 571

Ces fréquentations ont généré des recettes en baisse
compte tenu du démarrage des travaux et par
conséquent la fermeture de l'établissement en septembre

	2022	2023	2024	2025
Le loisir	11 319 €	11 599 €	13 267 €	9 390 €
La forme santé	16 863 €	18 064 €	19 219 €	5 867 €
L'éducatif	12 003 €	10 694 €	11 844 €	1 387 €
Total	40 185 €	40 357 €	44 330 €	16 644 €

Chiffres clés

- » 38 166 entrées scolaires (primaires et secondaires) ont été enregistrées en 2025 à Atlantis, soit 162 classes de l'agglomération et 29 hors agglomération ;
- » 52 082 usagers accueillis sur la saison estivale, soit une moyenne de 840 personnes par jour ;
- » 337 jours d'ouverture, ce qui représente 4 516 heures ;
- » 4 associations résidentes sur sites : Albi Sports Aquatiques, Albi Triathlon, Club Subaquatique Albigeois, soit plus de 1 000 adhérents fréquentant l'établissement.



Veiller à la propreté des espaces publics

L'Agglomération a en charge le nettoyage, le balayage, salage et déneigement des voies, des espaces publics et des places publiques.

Balayage mécanique

Le balayage mécanique est assuré sur l'ensemble du territoire en régie au gré des besoins de chaque commune.

Balayage manuel

Compte tenu de la typologie et de la physionomie de l'aménagement des rues, des voies notamment dans les centres anciens, le nettoyage des rues et des voies publiques nécessite le plus souvent une intervention humaine.

Cela permet d'assurer un passage avec une fréquence déterminée dans chaque secteur desservi.

Chaque agent de balayage dispose d'un équipement multifonctions pour assurer le nettoyage des voies et rues au sein de son secteur d'affectation.

Des triporteurs à assistance électrique peuvent également être déployés sur certains secteurs.

Viabilité hivernale

L'Agglomération participe à la viabilité hivernale en assurant le déneigement et la praticabilité des trottoirs et espaces publics en complément du salage et déneigement des voies de circulation assurés par la régie voirie.

Chiffres clés

- » 1 573 tonnes de déchets dont 1 465 tonnes de déchets de balayage et 108 tonnes de déchets divers ;
- » 80 distributeurs de sacs à déjections canines, ce qui représente 500 000 sacs mis à disposition dans les distributeurs ;
- » 600 corbeilles de propreté ;
- » 22 000 sacs de chariots de balayage ;
- » 39 000 sacs de corbeilles ;
- » 968 m² de surfaces de graffitis traitées soit -6 % par rapport à 2024.

Les moyens matériels affectés au service

- » 23 véhicules
- » 2 balayeuses 1 m³ affectées aux centres-villes d'Albi et Saint-Juéry
- » 5 balayeuses compactes 4 m³ affectées aux quartiers d'Albi
- » 1 laveuse électrique affectée aux quartiers d'Albi
- » 1 laveuse compacte affectée à Albi
- » 2 aspirateurs électriques de voirie (Glutton®)
- » 1 balayeuse poids lourds 5 m³ affectée au balayage des communes hors Albi
- » 1 benne à ordures ménagères affectée à la collecte des marchés de plein vent
- » 1 camion aspire feuilles
- » 1 fourgon équipé d'une unité haute pression pour le lavage et décapage
- » 2 véhicules utilitaires légers
- » 7 utilitaires type fourgons

RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	2021	2022	2023	2024	2025
Déchets de balayage (en tonnes)	1 505	1 431	1 541	1 513	1 465
Surfaces de graffitis traités (en m ²)	1 673	851	1 265	1 025	968



Améliorer le sort des animaux abandonnés, maltraités ou errants

Le chenil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a pour missions :

- d'une part, d'accueillir des animaux errants des 16 communes de l'agglomération albigeoise et de garantir un délai de fourrière de 10 jours ouvrables maximum.
Durant cette période, le service établit des recherches afin de retrouver les propriétaires (veilles sur les réseaux sociaux, publication sur la page dédiée à la fourrière, contact téléphonique, email, boîte postale) ;
- d'autre part, de prendre en charge les animaux lors d'hébergements forcés ou de réquisitions (sur demande institutionnelle).
Pour ce faire, le chenil offre désormais aux communes membres un service de fourrière 7 jours / 7 sur les heures d'ouverture de cet équipement.

En 2025, les horaires du chenil ont été revus afin de permettre de rendre un service plus efficient tout en garantissant une qualité d'accueil maximum aux animaux gardés. Les nouveaux horaires sont :

- 8h30 à 18h du lundi au vendredi
- 8h30 à 12h et de 14h à 18 h le samedi
- 10h à 17h30 dimanche et jour férié

À la fin du délai de fourrière, les animaux n'ayant pas été réclamés sont identifiés, si besoin, vaccinés et stérilisés, en vue d'être proposés à l'adoption. Un travail de désensibilisation est mis en place par l'équipe animalière afin de faciliter les chances de leur trouver une nouvelle famille.

Le site a bénéficié de travaux d'aménagement

Des travaux d'amélioration pour accueillir le public ont été réalisés, le nouvel espace administratif et d'accueil au public est désormais plus grand, plus lumineux et plus convivial.

Des travaux de réorganisation et d'optimisation des espaces existants ont également été menés en 2025, afin de proposer des lieux d'accueil pour les chiens sur la partie haute du site et pour les chats en partie basse.

L'accent a été mis sur les procédures d'hygiène, avec l'adoption lors du conseil communautaire du 16 décembre 2025, des protocoles d'hygiène désormais en vigueur en partie fourrière mais également dans les espaces dits de refuge.

Le site compte désormais 3 nouveaux parcs de détente pour les chiens.

De nouveaux espaces ont été réorganisés afin de faciliter l'accueil des chats en respectant les règles sanitaires qui s'imposent.

Un chenil 2.0

La page dédiée au chenil a fait peau neuve sur le site Internet l'Agglomération.

Un travail de terrain essentiel

Le travail avec les associations œuvrant sur le territoire communautaire a été maintenu afin de gagner en efficacité. La campagne de stérilisation saisonnière des chats dits libres a permis en 2025 la stérilisation de 110 chats sauvages. Le budget dédié est maintenu et permet ainsi de reconduire en 2026 cette campagne, avec pour nouvel objectif d'améliorer la traçabilité du travail de gestion du chat libre dans les 16 communes.

En parallèle, tout au long de l'année, l'Agglomération prend en charge la stérilisation des chats sauvages sur le territoire.

2025 en chiffres

Modalités	ENTRÉES			SORTIES			
	Errance	Hébergement forcé	Réquisition	Retour propriétaire	Adoption	Décédé	
						sur site*	voie publique*
Chiens	234	6	0	203	36	0	1
Chats	257	3	0	4	202	12	39
NAC	1	6	0	0	0	0	0
Petits animaux de rente (bovins, ovins, caprins, volailles...)	2	0	0	0	2	0	0

* les chiens décédés sur site concernent les animaux accueillis au sein du service. Les chiens décédés sur voie publique concernent les animaux accidentés sur voie publique ou décédés à l'arrivée au chenil.

Transfert	Chats sauvages	Nouveaux animaux de compagnies (NAC)
Sanctuaire	20	1

Animaux restants	fin 2023	fin 2024	fin 2025
Chiens	35	40	10
Chats	79	30	4



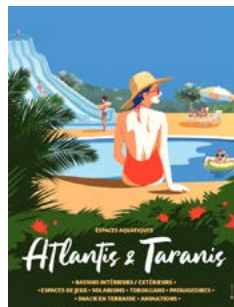


5

LES SERVICES
RESSOURCES

La promotion et la valorisation des politiques publiques

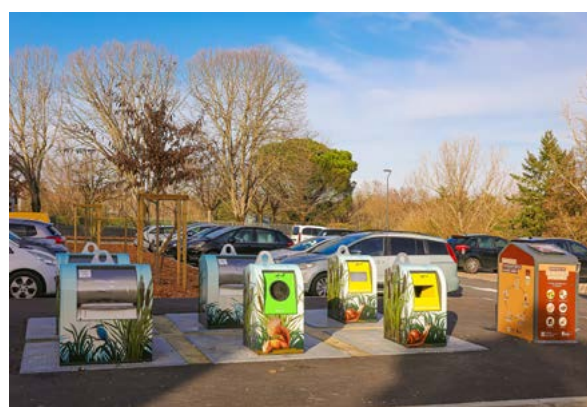
Une communication de proximité qui accompagne l'ensemble des politiques publiques



Des actions de communication visant à faire évoluer les comportements



Bourse aux vélos



Habillage des points d'apports volontaires dans le quartier de Lapanouse à Albi



Sensibiliser à la prévention et à la valorisation des déchets

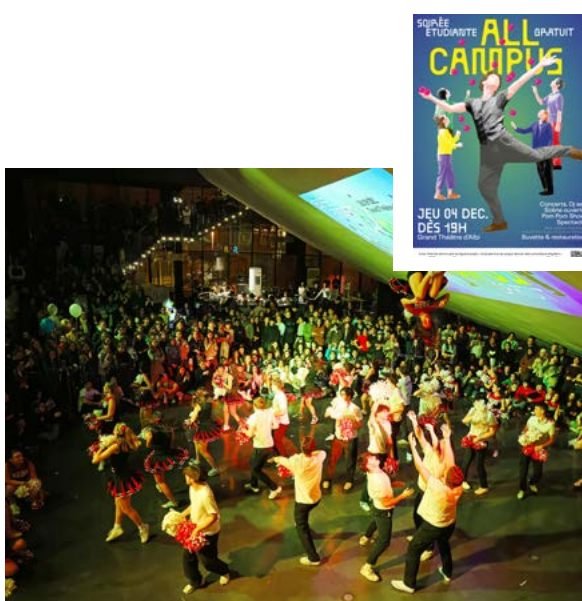


Stand biodéchets

Des événements thématiques avec une fréquentation en hausse



Salon des études supérieures, Albi Sup'



Soirée culturelle étudiante, ALL CAMPUS



La cérémonie des vœux au personnel



La fête du livre Jeunesse d'Albi



La montée en puissance des outils numériques

- » 500 000 visites sur le site grand-albigeois.fr (+27 % par rapport à 2024)
- » 2 714 comptes usagers créés
- » 10 400 démarches en ligne (+30 % par rapport à 2023)
- » 3 600 téléchargements de l'application libéA mobilités (+16 % par rapport à 2024)

73 campagnes de newsletters/emailing

- » 54 105 destinataires touchés via cet outil
- » Taux d'ouverture moyen 54,2 %

f Facebook

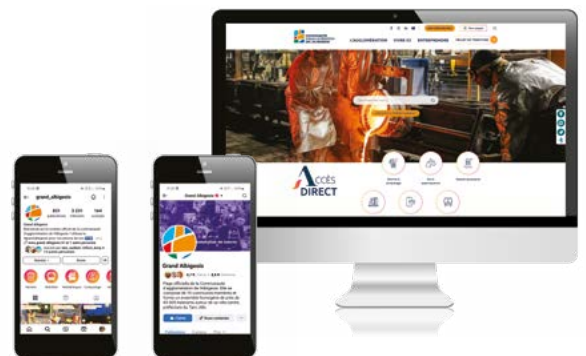
10 000 followers dont 2 006 nouveaux en 2025
Couverture des publications +73 % par rapport à 2024

Instagram

4500 followers dont 1 495 nouveaux en 2025
Couverture des publications +11 % par rapport à 2024

in LinkedIn

4000 abonnés dont 1230 nouveaux en 2025
Couverture des publications +26 % par rapport à 2024



Les relations presse

L'année 2025 a été marquée par une activité classique concernant les relations presse avec au total 49 communiqués de presse diffusés sur l'ensemble de l'année. Un pic d'activité est intervenu au printemps notamment en mars et en avril.

Parallèlement, 14 conférences de presse ont été organisées permettant de structurer la communication et de valoriser les grands projets de l'Agglomération auprès des médias.

En complément des journalistes ont été accueillis tout au long de l'année en dehors de ces cadres formels pour des échanges plus personnalisés et des sujets d'initiative souvent pour des magazines spécialisés.

Plusieurs temps forts ont rythmé l'année 2025 notamment l'inauguration de la passerelle piétonne et l'ouverture du Pont-Vieux. Ces deux événements ont bénéficié d'une couverture médiatique significative générant 18 reportages dédiés à l'inauguration de la passerelle et quasi autant pour le Pont-Vieux (hors presse spécialisée).

Les retombées médiatiques liées à nos communiqués de presse représentent 150 à 200 articles dans la presse écrite et un volume équivalent en ligne. Les radios locales et régionales ont également constitué un relais important avec environ 60 à 80 reportages radio diffusés sur l'année (hors diffusion d'information en brèves). Enfin, 8 à 12 reportages télévisés ont été diffusés.

L'ensemble de ces actions a permis de renforcer la visibilité des projets et d'assurer une présence médiatique équilibrée entre les supports traditionnels et numériques.

Le numérique prédomine sur la presse écrite papier car les articles sont plus facilement partagés, ce qui amplifie encore davantage notre communication au travers des médias et des réseaux sociaux.

En chiffres

- » 49 communiqués de presse
- » 14 conférences de presse
- » 118 contacts presse tous médias

Concernant les retombées presse :

- » 150 à 200 articles parus dans la presse écrite
- » 150 à 200 articles parus en ligne
- » 60 à 80 reportages radio diffusés
- » 8 à 12 reportages télévisés

LE PAYSAGE MÉDIATIQUE LOCAL

Le Grand Albigeois dispose d'un écosystème médiatique d'une quinzaine de médias présents. Ils n'ont pas tous une ligne éditoriale qui se préoccupe des actions de l'Agglomération et des collectivités en général. La presse écrite demeure un pilier, avec des titres régionaux et locaux qui assurent une couverture régulière.

Presse écrite :

La Dépêche du Midi : quotidien régional avec 1 journaliste dédié à Albi. Tarn~18 000 ex/jour

Le Journal d'Ici : hebdomadaire orienté vers le sud du Tarn. 6 000 ex/semaine

Le Tarn Libre : hebdomadaire avec un lectorat principalement rural et âgé. 5 500 ex/semaine

Le Paysan Tarnais, *Touleco Tarn*, et *La Lettre M*, *Échos du Tarn* (annonces légales).

Radio : (classées par nombres d'auditeurs) 100 % Radio, Chérie FM, Menenergy, Totem, ICI Occitanie, RCF, Radio Albigés.

Télévision : France 3 Tarn devient ICI diffusion Occitanie TV Radio

Autres chaînes nationales : TF1, M6, et France 2, avec des correspondants basés à Toulouse.

Médias Web : de plus en plus incontournables : Actu.fr La Dépêche.fr.

Les achats et moyens communs

Le service achats et moyens communs joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des services des deux collectivités en assurant la gestion et le suivi des ressources nécessaires à leurs activités :

- » centralisation des achats communs : regroupement et gestion des commandes afin de répondre aux besoins des services tout en veillant au respect du budget alloué ;
- » fournitures et équipements : traitement des demandes en matière de fournitures administratives, mobilier, déménagements et opérations de nettoyage spécifiques ;
- » gestion du mobilier de réemploi : un stock de mobilier réutilisable est mis à disposition des services des 2 collectivités afin de prolonger la durée de vie des équipements et ainsi optimiser leur valorisation ;
- » mise en place de marchés relatifs à :
 - l'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI) en groupement de commande ;
 - la commande de produits d'entretien ménager ;
 - l'achat de fournitures administratives en groupement de commande ;
 - l'acquisition, la pose et l'installation de mobilier dans les nouveaux bâtiments
 - (InnoProd, Albility, boutique du circuit d'Albi, etc.) ;
 - le nettoyage des bâtiments communaux de la Ville d'Albi.
- » entretien des locaux : organisation, suivi et contrôle de la qualité des prestations de nettoyage externalisées.
- » gestion des déménagements : planification, organisation et suivi des transferts internes et externes ;
- » le service supervise également la cellule reprographie, située sur le site Charcot, pour répondre aux besoins d'impression et de reprographie des services.

Principales évolutions engagées et en cours d'évolutions

Gestion de l'inventaire du mobilier via un logiciel de suivi

Un nouveau logiciel métier d'inventaire et de marquage par code du mobilier neuf a dernièrement été acquis. Ce nouveau process permet un suivi par site de l'ensemble du mobilier mis à disposition des services au sein des bâtiments pour les deux collectivités.

Gestion des commandes en fournitures administratives communs aux deux collectivités

À la suite de l'attribution d'un nouveau marché en groupement de commande Ville d'Albi et Agglomération, une nouvelle procédure de commandes est en fonctionnement.

Elle permet d'harmoniser les pratiques pour les deux collectivités dans un but de supervision en termes de suivi et d'efficience.

Les projets sont : la mise en place d'un marché de nettoyage des bâtiments de l'agglomération. D'ici la fin 2026 lancement d'un marché de prestations de service pour le nettoyage des bâtiments de l'Agglomération.

Les affaires juridiques et la commande publique

La direction des affaires juridiques et de la commande publique assure la fonction de conseil et d'assistance juridique auprès des élus et des services de la communauté d'agglomération.

Elle est chargée de l'instruction des contentieux, assure une veille juridique et est garante de la légalité des actes.

La commande publique en 2025

11 commissions d'appel d'offres se sont tenues

2 commissions de délégation de service public

122 contrats conclus pour un montant de près de 50 millions d'euros dont 35 millions d'euros en investissement

Travaux

- » modernisation et extension des espaces aquatiques ;
- » aménagement des espaces publics « Cœur de quartier Lapanouse » à Albi ;
- » aménagement de voirie sur la commune d'Albi ;
- » renouvellement de réseaux assainissement ;
- » reprise de l'exutoire rue Flad à Saint-Juéry ;
- » etc.

Services

- » entretien préventif et curatif des équipements d'éclairage public ;
- » impression, façonnage et livraison de supports de communication ;
- » gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Jarlard ;
- » contrôles préalables à la réception des travaux de terrassement et de pose de réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales ;
- » prestations d'assurance ;
- » etc.

Études

- » mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de programmation de deux passerelles piétonnes et cyclables pour le franchissement de la rivière Tarn ;
- » maîtrise d'œuvre pour la création d'une voie verte sur les emprises de la voie ferrée Albi-Puygouzon ;

- » mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un pôle d'échange multimodal ;
- » étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de dispositifs d'amélioration de l'habitat sur l'agglomération ;
- » maîtrise d'œuvre pour l'élargissement du pont rue des agriculteurs à Albi ;
- » réalisation des diagnostics périodiques de 16 systèmes d'assainissement et réhabilitation de deux stations de traitement des eaux usées ;
- » etc.

Fournitures

- » électrolyseur didactique et stockage associé ;
- » acquisition de véhicules pour les besoins des services techniques ;
- » acquisition de livres et autres supports pour les médiathèques du Grand Albigeois ;
- » fourniture de kits d'économie d'eau ;
- » etc.

14 procédures contentieuses en cours dont huit contentieux ressources humaines, deux contentieux d'urbanisme, deux contentieux portant sur l'exécution de contrats de la commande publique, deux contentieux relatifs à des accidents sur voie publique.

Les assurances

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose d'un patrimoine bâti de près de 150 000 m², et assure plus de 250 véhicules. Les sinistres déclarés concernant en 2025 :

- » 16 dommages aux biens (contre 23 en 2024) ;
- » 89 véhicules à moteur (contre 93 en 2024) ;
- » 30 responsabilités civile (contre 50 en 2024).

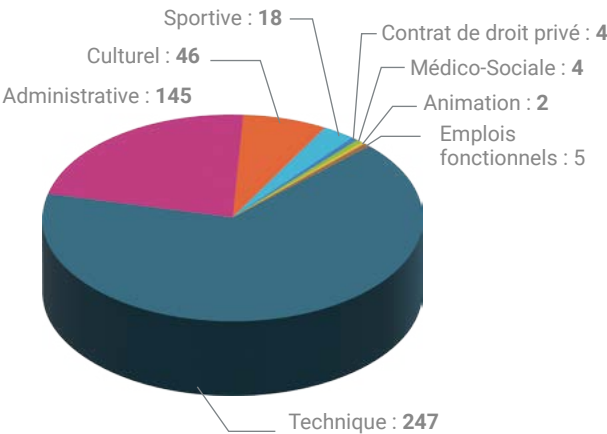
Les ressources humaines

La direction des ressources humaines mutualisée est un service commun à l'Agglomération et aux communes d'Albi, de Cambon d'Albi, de Carlus, de Castelnau-de-Lévis, de Cunac, de Dénat, de Fréjairolles, de Lescure d'Albigeois, de Marssac-sur-Tarn, de Rouffiac, de Saint-Juéry et de Terssac mais aussi du musée Toulouse-Lautrec, du musée du Saut-du-Tarn, du SIVU Arthès-Lescures, de Sup'Albi Tarn.

Au 31 décembre 2025, la communauté d'agglomération de l'Albigeois compte 651 agents communautaires.

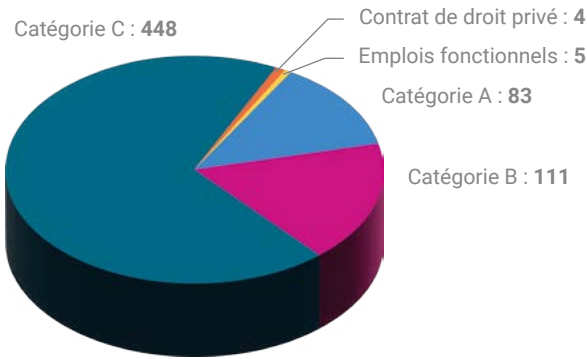
Répartition des agents par filière

Service	Effectifs
Emplois fonctionnels	5
Technique	247
Administrative	145
Culturelle	46
Sportive	18
Contrat de droit privé	4
Médico-Sociale	4
Animation	2



Répartition des agents par catégorie

Service	Effectifs
Emplois fonctionnels	5
Catégorie A	83
Catégorie B	111
Catégorie C	448
Contrat de droit privé	4



La paie

- » 310 arrêtés pris pour des absences liées aux maladies ;
- » 487 arrêtés pris pour le suivi de carrière (avancement d'échelon, de grade, promotion interne, mutation, détachement...) ;
- » 564 contrats établis ;
- » 9 892 bulletins de paie édités.

Les recrutements

- » 77 recrutements sur un emploi permanent ;
- » 25 personnes ont été mises en stage.

La formation

256 agents ont suivi une formation en 2025, dont 96 femmes et 160 hommes. La surreprésentation des hommes dans l'effectif global explique cet écart.

Accompagnement des agents

48 agents ont été accompagnés par la direction des ressources humaines dans l'évolution de leur parcours professionnel.

À noter

La communauté d'agglomération de l'Albigeois développe sa politique de ressources humaines dans un contexte en perpétuel évolution, guidée par les mêmes principes d'équité, de transparence, de professionnalisme, de performance, de bien-être au travail et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La situation financière

La réparation des recettes et des dépenses

La communauté d'agglomération de l'Albigeois intervient sur le territoire des 16 communes-membres dans les domaines de compétences qui lui sont confiés : développement économique, voirie, transports, entretien des espaces publics, médiathèques, équipements aquatiques, assainissement, chenil, relais petite enfance, zone d'activité, politique de l'habitat, eau potable, éclairage public, gestion des déchets... Ces actions sont comptabilisées via 1 budget général et 10 budgets annexes. Une vision consolidée des recettes et des dépenses réelles (hors flux croisés entre budgets) sur l'ensemble de ces budgets permet d'appréhender les équilibres financiers de l'agglomération en 2025.

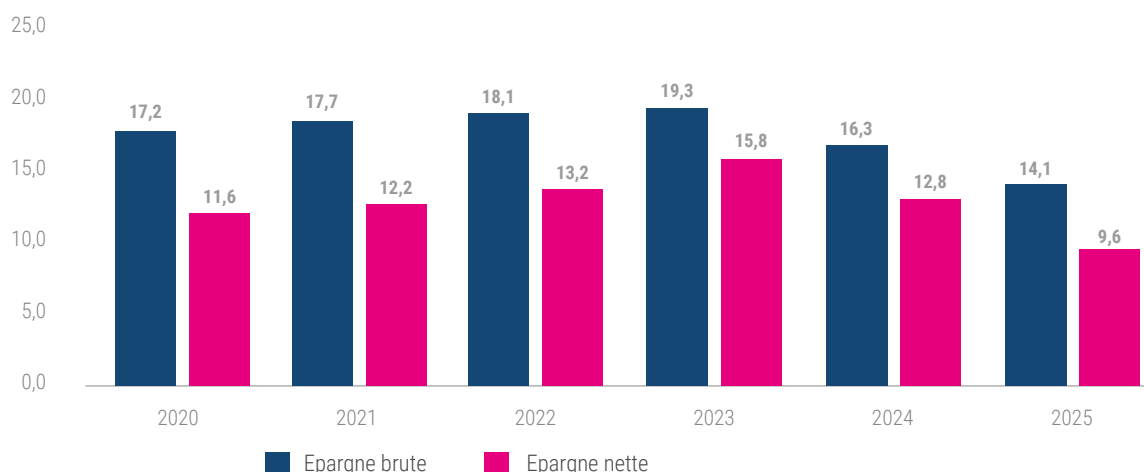
Dépenses réelles 2025 (tous budgets confondus)

Domaines de compétences	Total (fonctionnement + investissement) en €	En %
Voirie - Opérations de renouvellement urbain	20 395 964	13,4
Collecte et traitement des déchets ménagers - Propreté	19 723 382	13,0
Transports urbains - mobilités durables - stationnement	13 113 014	8,6
Développement économique et enseignement supérieur	12 694 424	8,3
Remboursement de la dette	12 351 748	8,1
Assainissement - eaux pluviales - hygiène	11 502 804	7,6
Eau Potable - DECI	10 272 604	6,8
Reversements aux communes (attribution de compensation, fonds de concours)	9 921 844	6,5
Gestion des services - fonctionnement	9 628 569	6,3
Gestion des services - investissement	8 096 856	5,3
Eclairage public / maîtrise énergétique	5 843 339	3,8
Equipements aquatiques	5 088 268	3,3
Réseau des médiathèques	4 673 223	3,1
Participation au SDIS	3 763 398	2,5
Habitat	2 053 207	1,4
Conservatoire de musique et de danse	895 166	0,6
Planification urbaine et ADS	698 875	0,5
Chenil	595 376	0,4
Politique de la ville	303 188	0,2
Relais petite enfance	257 713	0,2
Insertion	189 629	0,1
TOTAL	152 062 601	

Un autofinancement qui reste supérieur à la moyenne

L'épargne brute de l'Agglomération s'établit à 14,1 millions d'euros en 2025 (budget général), soit 19 % des recettes réelles de fonctionnement.

Évolution de l'autofinancement (en millions d'euros)



Malgré les effets de l'inflation qui ont eu pour conséquence une accélération de la croissance des dépenses de fonctionnement, l'épargne brute avait connu des augmentations significatives en 2022 et 2023 (+1,6 millions d'euros entre 2021 et 2023). En 2024, l'épargne brute s'était réduite de 3 millions d'euros sous l'effet de la mise en place de la dotation de solidarité communautaire (2 millions d'euros) et du ralentissement de la croissance des recettes réelles de fonctionnement (+2,6 % en 2024 contre +5,3 % par an en moyenne entre 2021 et 2023).

En 2025, l'épargne brute se réduit de 2,2 millions d'euros en raison notamment de la hausse des subventions d'équilibre aux budgets annexes (+1 millions d'euros), de la charge supplémentaire induite par l'augmentation du taux de cotisation patronale pour la CNRACL (300 000 €), de la progression des frais financiers (700 000 €) liée à un haut niveau d'investissement, et d'une croissance des recettes de fonctionnement limitée à +2,5 % avec le gel du produit de TVA.

Néanmoins l'épargne brute dégagée par l'Agglomération reste importante et supérieure à la moyenne des communautés d'agglomération (19 % des recettes réelles de fonctionnement en 2025 contre 17,9 % en moyenne pour les communautés d'agglomération en 2024).

L'épargne nette a connu en 2025 une diminution plus forte que celle de l'épargne brute (-3,2 millions d'euros) en raison d'une hausse de 1 millions d'euros par rapport à 2024 du remboursement du capital de dette (4,5 millions d'euros contre 3,5 millions d'euros en 2024).

Un haut niveau d'investissement

En 2024, les dépenses d'investissement hors dette de l'Agglomération se sont élevées à 605 € par habitant, soit plus du triple du niveau constaté en moyenne pour les 229 communautés d'agglomération (176 € par habitant). Cet écart reste significatif même en retirant les dépenses d'investissement relatives à la voirie identifiées dans les comptes de 146 communautés d'agglomération en 2024 (sur un total de 229). Hors voirie, les dépenses d'investissement de l'Agglomération s'élèvent ainsi à 456 € par habitant, contre 160 € par habitant en moyenne pour l'ensemble des communautés d'agglomération.

En 2025, les dépenses d'investissement hors dette (dépenses d'équipement, subventions d'investissement versées et opérations pour compte de tiers) se sont élevées à 47,4 millions d'euros (contre 51,8 millions d'euros en 2024).

Le niveau d'investissement constaté en 2024 et 2025 est le plus élevé depuis la création de l'Agglomération. En 2025, les principales dépenses ont concerné : les travaux de voirie et d'assainissement pluvial (13 millions d'euros dont 2,33 pour la voirie des zones d'activités économiques), les dépenses liées à l'hôtel d'Agglomération (7,18 millions d'euros), la mise en œuvre du schéma directeur cyclable (1,18 millions d'euros), le pacte financier et fiscal de solidarité (4,1 millions d'euros : 2,7 millions d'euros de fonds de concours, 600 000 € de majoration d'enveloppe voirie et 800 000 € d'attribution de compensation d'investissement), les travaux d'éclairage public (4,17 millions d'euros, dont 1,47 millions d'euros pour la modernisation du réseau), les acquisitions et grosses

réparations de véhicules (2,23 millions d'euros), les travaux de modernisation des équipements aquatiques (2,02 millions d'euros), la mise en œuvre du plan local d'urbanisme (1,6 millions d'euros dont 480 000 € pour le dispositif ma prime première clef) le projet Albidity (1,69 millions d'euros dont 1,25 millions d'euros pour la station de ravitaillement hydrogène), la médiathèque rive droite (1,37 millions d'euros), les travaux de construction de la passerelle sur le Tarn (1,26 millions d'euros), le projet Lapanouse (1,11 millions d'euros), le projet Cantepau Demain (1,39 millions d'euros), la mise en œuvre du plan local de l'habitat (900 000 €).

Sur les budgets annexes, les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à 20,85 millions d'euros en 2025 (y compris budgets gérés en comptabilité de stock), dont 7,46 millions d'euros sur le budget assainissement collectif et 6,89 millions d'euros sur le budget immobilier économique.

Un niveau d'endettement soutenable

En 2025, l'Agglomération a mobilisé 30,5 millions d'euros d'emprunts nouveaux sur son budget général pour faire face à un haut niveau de dépenses d'investissement qui se sont élevées à 47,4 millions d'euros (après 51,8 millions d'euros en 2024, 27,5 millions d'euros en 2023 et moins de 20 millions d'euros par an en moyenne précédemment). Parallèlement, le remboursement de la dette ancienne s'élève à 4,5 millions d'euros. Par conséquent, l'encours de dette net a progressé de 26 millions d'euros et s'établit à 65,3 millions d'euros au 31 décembre 2025.

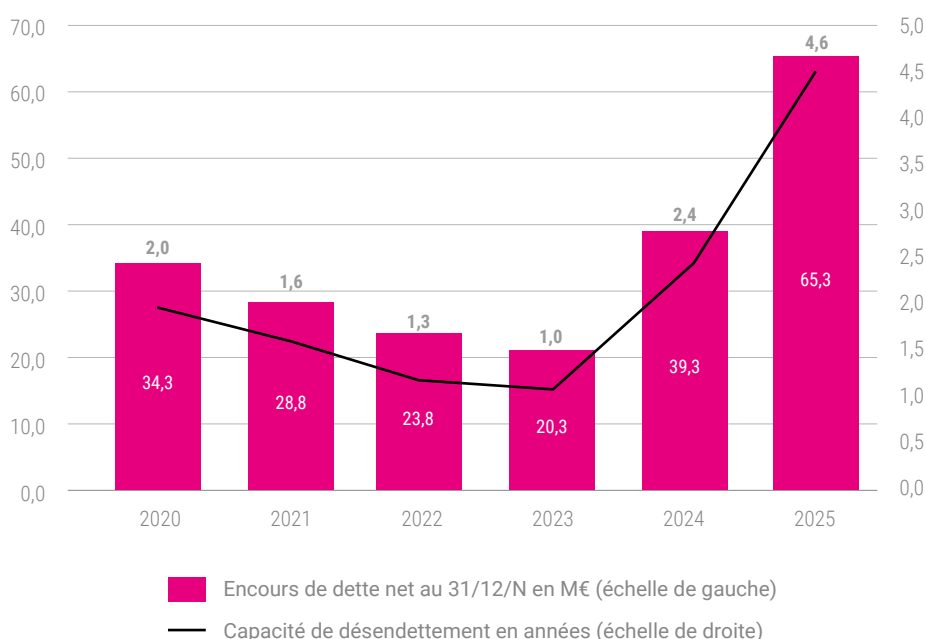
Cette augmentation de l'encours de dette couplée à une baisse de l'épargne brute explique la progression de la capacité de désendettement qui atteint 4,6 années fin 2025 (budget général). Elle se situe quelque peu au-dessus de la

moyenne des autres communautés d'agglomération (3,8 années en 2024), et témoigne d'un niveau d'endettement maîtrisé au regard de l'excédent dégagé par la communauté d'agglomération sur sa section de fonctionnement.

Par ailleurs, pour financer les investissements des budgets annexes, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a mobilisé cinq nouveaux emprunts bancaires en 2025 pour un montant total de 15,3 millions d'euros :

- » 3,7 millions d'euros sur le budget annexe assainissement collectif sur 25 ans au taux fixe de 3,55 % (Crédit Mutuel) ;
- » 1,6 millions d'euros sur le budget annexe transports urbains sur 10 ans au taux fixe de 3,11 % (la Banque Postale) ;
- » 8 millions d'euros sur le budget annexe immobilier économique : 4 millions d'euros sur 15 ans au taux fixe de 3,29 % (la Banque Postale) et 4 millions d'euros sur 15 ans au taux fixe de 3,62 % (Arkea Banque) ;
- » 2 millions d'euros sur le budget annexe de l'eau potable sur 25 ans au taux fixe de 3,55 % (Crédit Mutuel).

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette brut consolidé (budget général + budgets annexes) s'élève à 138,67 millions d'euros : 65,3 millions d'euros sur le budget général (dont 6,91 millions d'euros de dette récupérable voirie), 7,70 millions d'euros sur le budget annexe des transports urbains, 31,79 millions d'euros sur le budget annexe de l'assainissement collectif, 340 000 € sur le budget annexe du parking des temps modernes, 16,25 millions d'euros sur le budget annexe de l'immobilier économique et 17,30 millions d'euros sur le budget annexe de l'eau potable.



Les politiques contractuelles et partenariales

La communauté d'agglomération de l'Albigeois tisse depuis de nombreuses années d'étroites relations avec les différents partenaires institutionnels dans le but de promouvoir les projets du territoire et d'optimiser leurs financements.

Le Grand Albigeois signe son avenant au contrat pour la réussite de la transition écologique

Le contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) constitue le cadre privilégié de dialogue stratégique et de gestion entre le territoire et l'État sur le domaine de la transition écologique.

Il organise le partenariat entre les signataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée. Ce contrat traduit les engagements environnementaux pris par les élus de la communauté d'agglomération notamment au sein de l'axe 1 du projet de territoire portant sur l'action pour l'environnement.

Ces enjeux de transition écologique sont le fil rouge du CRTE de l'Albigeois. Ils sont pris en compte dans l'ensemble des actions inscrites dans cet avenant : mobilités douces, renaturation et désimperméabilisation des espaces publics, rénovation énergétique des bâtiments, etc.

Le Grand Albigeois a obtenu son premier financement FEDER sur la programmation 2021-2027

Le fonds européen de développement régional (FEDER) est l'un des principaux programmes de financements européens de l'Union Européenne visant à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a été déclarée lauréate sur le programme 2021-2027 en 2023. L'objectif de ce fonds est de favoriser le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources, aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale.

En 2025, le premier dossier FEDER porté par le territoire s'est concrétisé par un financement à hauteur de 930 190 € pour l'opération de restauration du Pont-Vieux d'Albi. Ce projet a été retenu au regard notamment des travaux de valorisation du site et à l'inscription de l'ouvrage dans le périmètre Unesco de la Cité épiscopale.



Le système d'information géographique et territorial

L'aménagement numérique du territoire

L'aménagement numérique du territoire consiste à raccorder les bâtiments communautaires et communaux publics afin de constituer un réseau d'utilisateurs à haut niveau de services et à coût optimisé de fonctionnement.

Les 16 collectivités du Grand Albigeois utilisent ce réseau et bénéficient de la téléphonie proposée et s'appuient sur des passerelles opérateur communes pour leur accès à Internet.

- » 450 km d'infrastructure numérique passive
- » 190 km de fibre optique opérationnelle
- » 157 sites raccordés
- » 351 commutateurs réseaux déployés
- » 172 bornes Wifi

Il favorise également l'amélioration de la desserte asymétrique digital subscriber line (ADSL) sur des zones mal couvertes (via la technologie dite de la montée en débit). La communauté d'agglomération exploite et entretient 11 équipements nœud de raccordement d'abonnés zone d'ombre (NRAZO) sur le territoire d'agglomération, lesquels sont loués à des opérateurs de télécommunications pour ce qui concerne la fourniture d'accès à l'Internet.

Enfin, l'aménagement numérique consiste à accompagner les opérateurs dans le cadre de leur engagement en matière de déploiement du très haut débit sur fibre optique (FTTH).

Les points marquants en 2025

Le territoire albigeois regroupe environ 56 609 logements ou locaux à usage professionnel.

L'Agglomération accompagne l'opérateur Orange pour validation technique et suivi administratif de ce plan de déploiement de fibre optique à l'habitation. Après un fort ralentissement s'est dessinée en 2024, une reprise du déploiement de la fibre par Orange. En 2025, 95 % des logements de l'Agglomération étaient éligibles (c'est-à-dire pouvant être raccordés par un opérateur fournisseur d'accès à internet (FAI) sur demande du client), soit 5 % de plus que l'année dernière.

Les systèmes d'information

La direction des systèmes d'information est l'architecte d'une organisation de communication électronique sécurisée à l'échelle du territoire et permet un support logistique en matière d'ordinateurs, progiciels, logiciels, serveurs, matériels de communication et téléphoniques.

La stratégie de mise en œuvre repose sur une virtualisation des serveurs et une optimisation du stockage, le tout reposant sur des technologies de type « Datacenter », gage d'économies en investissement et en fonctionnement ainsi que sur le choix de logiciels « métier » de type *full web*.

- » 5 datacenters
- » 308 serveurs virtuels
- » 10 firewalls
- » 97 To de stockage
- » 156 To de données sauvegardées

Afin d'accompagner au mieux les communes dans l'usage des ressources numériques et les contraintes constantes liées à la sécurité qui impactent les systèmes d'information, le système d'information déployé dans le cadre du service commun doit évoluer et la construction d'un nouvel système d'information (SI) est en cours.

Les points marquants en 2025

- » Les travaux de création du nouveau SI se sont poursuivis. L'ensemble des équipements réseaux et wifi des bâtiments d'Innoprod fonctionne sur le nouvel SI.
- » Le chenil a été raccordé au réseau de l'Agglomération et a été doté d'un nouveau logiciel métier.
- » Un audit complet des PC de l'Agglomération et des communes a été réalisé pour préparer la migration vers windows 11.

Le service commun informatique

13 communes ont adhéré au service commun et bénéficient d'un support technique et opérationnel, de la mutualisation de l'expertise et du suivi des projets informatiques, des réseaux et des systèmes de communication électronique.

En 2025, la commune de Marssac-sur-Tarn a rejoint le service commun informatique qui comprend les communes d'Albi, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Carlus, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès et Terssac.

L'Agglomération gère en 2025 pour son propre compte et celui du service commun :

- » 2 460 ordinateurs ;
- » 1 083 téléphones fixes ;
- » 936 smartphones, téléphones mobiles et tablettes ;
- » 324 imprimantes.

Collectivité	Parc Commune	Raccordable	% réalisé	Reste à faire	Blocage ou logement neuf
Albi	36 855	34 799	94,42	1 105	951
Arthès	1 480	1 438	97,16	20	22
Cambon	1 043	1 043	100,00	0	0
Carlus	367	347	94,55	2	18
Castelnau-de-Lévis	861	854	99,19	7	0
Cunac	813	799	98,28	6	8
Dénat	444	401	90,32	43	0
Fréjairolles	729	695	95,34	26	8
Lescure d'Albigeois	2 510	2 402	95,70	39	69
Le Séquestre	1 421	1 380	97,11	41	0
Marssac-sur-Tarn	2 148	2 106	98,04	15	27
Puygouzon	2 135	2 005	93,91	15	115
Rouffiac	325	281	86,46	38	6
Saliès	381	381	100,00	0	0
Saint-Juéry	4 246	3 978	93,69	62	206
Terssac	851	776	91,83	72	3
Agglomération	56 609	53 685	94,83	1 491	1 433

La colonne « Reste à faire » correspond au déploiement que doit faire Orange dans le cadre de son engagement de déploiement FFTH.

La colonne « Blocage ou logement neuf » correspond aux situations suivantes :

- » logements neufs qui nécessitent une demande spécifique du propriétaire ou de l'aménageur auprès d'Orange pour le raccordement
- » habitations (souvent des immeubles) pour lesquelles le syndic n'a pas donné suite aux relances d'Orange (cas surtout sur Albi)
- » blocage lors du déploiement : occupations d'occupation de domaine public ne sont pas accordés ou bien ENEDIS n'autorise pas l'appui commun pour déployer la fibre

Le parc auto communautaire

Le service de gestion du parc automobile communautaire est en charge de plus de 400 véhicules et engins motorisés, répartis entre la Ville d'Albi et l'Agglomération. Ses missions principales consistent à acquérir l'ensemble des véhicules motorisés, à gérer ceux en circulation, à réaliser des interventions préventives et curatives, ainsi qu'à assurer le suivi des contrôles réglementaires et de sécurité.

Ce service se compose de deux ateliers distincts, situés au centre technique Lebon, qui assurent la maintenance des véhicules légers, poids lourds et engins d'une part, et des autobus du réseau libéA d'autre part.

En collaboration avec un réseau local de prestataires qualifiés, le service veille à maintenir tous les véhicules dans un état optimal de fonctionnement. Grâce à des moyens techniques mobiles, il peut intervenir partout sur le territoire et à tout moment pour apporter une assistance aux services confrontés à des pannes techniques.

Afin de garantir le bon fonctionnement du parc, de réduire les coûts de maintenance et d'assurer la conformité des matériels aux exigences réglementaires, notamment en matière d'accessibilité et de normes antipollution, une veille continue sur les nouvelles technologies est menée en partenariat avec les différents acteurs du secteur.

Le service gère également les opérations liées au carburant, incluant la livraison, le suivi des consommations et l'entretien des stations-service, pour deux sites de distribution : le centre technique Lebon et le site du centre de ressources du service collecte des déchets.

De plus, le parc automobile a mis en place, depuis plusieurs années, une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques sur différents sites; destinée à l'ensemble des services techniques ainsi qu'aux services administratifs.

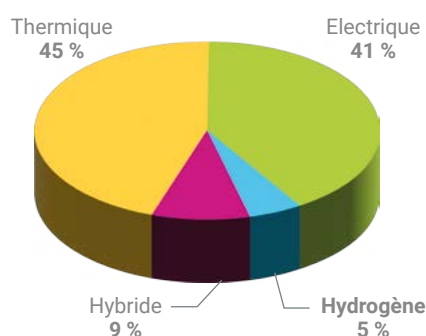
Chiffres clés 2025

La part d'exploitation de véhicules légers à motorisation électrique, hybride et hydrogène dans le parc de l'Agglomération est en constante hausse :

- » 55 % pour les véhicules particuliers (5 places)
- » 27 % pour les petits véhicules utilitaires (VUL)
- » 44 % pour les autobus

La part de véhicules légers à motorisation électrique et hydrogène pour 2025 représente 100 % des acquisitions sur ce segment.

Dix points de charge pour véhicules électriques ont été installés sur les différents sites et installations de l'Agglomération portant ainsi à 36 le nombre de bornes.



Indicateurs

- » 872 interventions techniques réalisées en régie pour l'activité atelier véhicules légers/poids lourds/engins (véhicules Agglomération et Ville d'Albi) et 298 interventions en prestation externe (dont 70 % liées à des contrôles techniques réglementaires).
- » 716 interventions techniques réalisées en régie pour l'activité atelier transports en commun dont 56 interventions en prestation externe.

Principaux axes d'évolution poursuivis

Renforcement de l'électrification de la flotte de véhicules

Afin de réduire l'impact environnemental des véhicules thermiques, le service continue de remplacer les véhicules utilitaires légers arrivant en fin de vie par des modèles électriques. Cette transition s'accompagne du déploiement de nouvelles bornes de recharge sur les sites de l'Agglomération.

Déploiement d'un outil de supervision des bornes de charge

La supervision des bornes de recharge permet une gestion optimisée grâce à la surveillance en temps réel, la maintenance proactive et les mises à jour à distance. Elle améliore l'expérience utilisateur en facilitant la disponibilité, la réservation et l'assistance. En optimisant la consommation énergétique, elle réduit les coûts et évite les surcharges du réseau. Elle assure aussi la sécurité des infrastructures via le contrôle des accès et la prévention des incidents électriques. Enfin, elle favorise l'intégration des énergies renouvelables et la gestion intelligente de la recharge, contribuant ainsi à une transition énergétique plus efficace et durable.

Le patrimoine immobilier

La gestion des bâtiments est assurée par la direction mutualisée des bâtiments et de la performance énergétique. À ce titre, le service assure le pilotage des interventions de maintenance des équipements des bâtiments, la réalisation des travaux de gros entretiens et d'investissement ainsi que la construction des bâtiments communautaires.

Pour l'ensemble des 34 sites communautaires, le service gère l'entretien quotidien : menuiseries, toiture, électricité, chauffage, etc.

Ce qui comprend notamment :

- 2 espaces aquatiques ;
- 4 médiathèques ;
- 3 déchetteries ;
- des équipements de développement économique (hôtel d'entreprises...) ;
- des centres techniques (Jarlard, Lebon...) ;
- des bâtiments administratifs (Moissan, Saint-Juéry...) ;
- des équipements de production et de traitement d'eaux.

Les principales activités menées en 2025

- **Extension de l'hôtel d'entreprises InnoProd** : l'Agglomération a inauguré le 15 octobre 2025 l'extension de l'hôtel d'entreprises InnoProd, un site dédié à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à la formation continue.

Situé au cœur du parc technopolitain, ce nouveau bâtiment vient renforcer le rôle de catalyseur d'innovation d'InnoProd, à l'échelle du territoire. Il est destiné en priorité à l'accueil :

- de start-ups,
- d'entreprises d'ingénierie et de bureaux d'études,
- de structures d'accompagnement à la création d'entreprises.

Le coût global de l'opération s'élève à 10 millions d'euros dont près de 300 000 euros de subventions FEDER et ADEME.

Le chantier d'une durée totale de 18 mois, a démarré en février 2024 et s'est achevé début octobre 2025.

L'extension s'étend sur une surface de plancher de 3800 m² réparti sur un rez-de-chaussée et trois étages.

- **Construction d'ateliers technologiques** : au cœur du parc technopolitain, en proximité directe de l'hôtel d'entreprises InnoProd et des halles technologiques, création de 1 000 m² d'ateliers technologiques. Les travaux ont démarré en juillet 2025. Les ateliers seront livrés à l'été 2026.

Montant des travaux : 2 millions d'euros.

- **Construction de la médiathèque d'Albi-Cantepau** : cette nouvelle médiathèque constitue un équipement de qualité, propice à la découverte, à la recherche de connaissance et répond parfaitement à l'ambition de faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture. Un espace de consultations aéré, de près de 600 m², permettra d'accéder à une collection riche et variée de plus de 20 000 documents (livres, DVD, jeux). Une salle sera dédiée à l'accueil des groupes, avec des gradins amovibles et la possibilité de faire de la projection et de la sonorisation ; une modularité idéale pour recevoir tous les publics. L'agora, située à l'entrée du bâtiment, se veut une aire conviviale où l'on pourra s'asseoir, lire la presse, accéder à des tablettes ou tout simplement prendre un café... Deux patios intérieurs offriront des espaces aérés propices au calme et à la détente. La nouvelle médiathèque ouvrira ses portes en septembre 2026.

- **Rénovation et extension des espaces aquatiques Atlantis et Taranis** : l'année 2025 a marqué le lancement des travaux de rénovation et d'extension des deux espaces aquatiques.

À Taranis, les travaux démarrés en septembre portent sur la rénovation du bassin extérieur, l'agrandissement des vestiaires et la séparation des flux publics/scolaires, ainsi que l'installation d'une chaufferie biomasse et de panneaux photovoltaïques. À Atlantis, la phase 1 a démarré fin 2025 avec la rénovation des bassins extérieurs et la construction d'un bassin extérieur de 50 m ouvert à l'année. Ces travaux se déroulent en parallèle de l'activité habituelle de l'espace aquatique qui reste ouvert durant cette phase.

La programmation des travaux assurera le maintien d'un bassin couvert en permanence, notamment pour les apprentissages scolaires.

- **Construction d'un hôtel d'agglomération** : les travaux de la vente en l'état futur d'achèvement (Vefa) sur le site d'Albi Cantepau ont démarré en décembre 2024 pour une livraison prévue en août 2026. Cet unique bâtiment en R+4 d'une superficie totale de 7 200 m² permettra de regrouper jusqu'à 320 agents. Montant total des travaux (efa et aménagement intérieur) : 23,184 millions d'euros.

Le système d'information géographique et territorial

Le service système d'information géographique et territorial est une entité transversale responsable de la collecte, de la saisie, du traitement et de la diffusion des données cartographiques pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi. Il accompagne les différents services dans leurs besoins en données géolocalisées et exerce une fonction d'observatoire du territoire à l'échelle du schéma de cohérence territoriale.

Le service structure également une base de données thématique variée, reflet des compétences de l'Agglomération et des communes.

Les outils utilisés sont des logiciels libres, avec un engagement dans une démarche de contribution pour certains d'entre eux.

Quelques chiffres et éléments marquants de 2025

Activité topographique

- » 74 chantiers ;
- » 495 stations topographiques ;
- » 21,5 km de levés de corps de rue ;
- » 35 000 m² de levés de surfaces ;
- » 450 bornes et repères implantés.

Diffusion de la donnée cartographique

- 1 serveur à usage professionnel des agents et des élus de la communauté d'agglomération, et de la ville d'Albi :
 - 342 utilisateurs ;
 - 74 cartes sur différents thèmes (assainissement, voirie, PLUi...) ;
 - 3 200 connexions par mois en moyenne ;
 - une base de données principale de 34 Go.

➤ 1 serveur grand public :

- 9 thèmes de carte (document d'urbanisme, permis de louer, sentier de randonnée, carte cyclable, déchets ...) ;
- 3 100 consultations et plus de 1 750 utilisateurs différents sur l'année 2025.

Collecte de données de 2025 :

- Intégration de 136 plans topographiques ou de récolements de travaux :
 - télécoms haut débit ;
 - eau potable ;
 - éclairage public ;
 - assainissement ;
 - voirie.
- Modernisation de l'infrastructure logicielle.
- 26 missions de captation d'images par drone.

